

Compte rendu du Conseil Communautaire du 11 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze du mois d'avril, les membres du conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de Morlaàs, sous la présidence de Monsieur Arthur FINZI.

Date de la convocation: 3 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 98

Présents : M. Romain MORLANNE (Aast), M. Christian ROCHÉ (Andoins), Mme Maïté POTHIN (Anoye), Mme Martine LOUSTAU (Arrien), M. Michel CANTOUNET (Arroses), M. Philippe TRUCO (Aurions-Idernes), M. Vincent ROUSTAA (Baleix), M. Bernard BURON (Barinque), M. René MILLET (suppléant Barzun), M. Claude LAGARRUE (Bassillon-Vauze), M. Francis SEBAT (Bèdeille), M. Yvan DEBOSSÉ (Bernadets), M. François DUBERTRAND (Bétraçq), M. Michel ARRIBÉ (Buros), M. Thierry CARRERE (Buros), Mme Marie-Claude CHATELIN (Buros), Mme Josiane VAUTIER (Buros), M. Charles MURILLO (Cadillon), M. Robert GAYE (Castillon-Lembeye), M. Raymond SANSOT (Corbère-Aberes), Mme Christine PHESANS (suppléante Cosledaa-Lube-Boast), Mme Maïté HORMIDAS (suppléante Crouseilles), M. Xavier BOUDIGUE (Eslourenties-Daban), Mme Régine BERGERET (Espechède), M. Jean-Pierre BARRERE (Espoey), M. Michel MAGENDIE (Gabaston), M. Pierre PEILHET (Gayon), M. Jean-Michel PATACQ (Ger), M. Bernard POUBLAN (Ger), M. André MAGENDIE (Gomer), Mme Yolande COUSTET (Higuères-Souye), Mme Martine HURBAIN (Lalongue), M. Patrick BARBE (Lannecaube), M. Michel JANTROY (Lassere), M. Jean-Michel DESSÉRÉ (Lembeye), M. Hervé BARRY (suppléant Limendous), M. Philippe SOUBIELLE-CLOS (Livron), M. Bernard CACHEIRO (Lombia), Mme Nadège MAHIEU (suppléante Lourenties), M. Christian ROUMIGOU (Lucarre), M. Daniel VELEZ (Lucgarier), Mme Eliane CAPDEVIELLE (Maspie-Lalongue-Juillacq), M. Philippe RESTOUEIX (suppléant Maucor), M. Alain DEPOORTER (Monassut-Audiracq), Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX (Monpezat), M. Gérard CONGIU (Morlaàs), M. Robert DEMONTE (Morlaàs), M. Dino FORTÉ (Morlaàs), M. Joël SEGOT (Morlaàs), M. Claude BORDE-BAYLACQ (Nousty), M. Gilbert DAVID (Nousty), Mme Sylvie POUTS (Nousty), M. Jean-Marc FOURCADE (Ouillon), M. Pierre ARMAU (Peyrelongue-Abos), M. Serge PARZANI (Ponson-Dessus), Mme Monique LARBEYOU (Pontacq), Mme Françoise LARRÉ, (Pontacq), M. Henri SOUSBIELLE (Pontacq), M. Christophe VOISIN (Pontacq), M. Alban LACAZE (Riupeyrous), M. Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint-Armou), M. Arthur FINZI (Saint-Castin), M. Christian CASTERAN (Saint-Jammes), M. Benoît MARINÉ (Saint-Laurent-Bretagne), M. Philippe CASTETS (Samsons-Lion), M. Michel CHANTRE (Simacourbe), Mme Dominique BAZES (Soumoulou), M. Alain TREPEU (Soumoulou), Mme Sylvette NOGUES (Urost),

Représentés : Mme Myriam CUILLET (Abère) ayant donné pouvoir à Mme Sylvette NOGUES, Mme Marie-Odile RIGAUD (Arricau-Bordes) ayant donné pouvoir à Mme Eliane CAPDEVIELLE, Mme Martine MONTAGUT (Ger) ayant donné pouvoir à M. Bernard POUBLAN, Mme Evelynne PONNEAU (Ger) ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel PATACQ, M. Eric NOUNY (Lespourcy) ayant donné pouvoir à Mme Régine BERGERET, M. Amaud BRIERE (Lussagnet-Lusson) ayant donné pouvoir à M. Arthur FINZI, Mme Sandrine COPIN-CAZALIS (Morlaàs) ayant donné pouvoir à M. Gérard CONGIU, Mme Huguette DOMENGES (Morlaàs) ayant donné pouvoir à M. Robert DEMONTE, Mme Pierrette LASSEGNORE (Morlaàs) ayant donné pouvoir à M. Joël SEGOT, M. Didier LARRAZABAL (Pontacq) ayant donné pouvoir à M. Henri SOUSBIELLE, Mme Chrystelle CAZENAVE (Pontacq) ayant donné pouvoir à Mme Françoise LARRÉ, M. Lucien LARROZE (Sedzère) ayant donné pouvoir à M. Christian ROCHÉ, M. Bernard MASSIGNAN (Soumoulou) ayant donné pouvoir à M. Alain TREPEU,

Absents excusés : Mme Christelle DESCLAUX (Anos), M. Jean-Pierre JEANTET (Escoubès), M. Jean-Michel VIGNAU (Escures), M. Jean-Jacques LASCASSIES (Espoey), Mme Elisabeth BOINOT (Gerderest), M. Olivier LARBIOUZE (Hours), M. Bernard MARCHENAY (Lespielle), Mme Isabelle MONTAUBAN (Luc-Armau), M. Marc GAIRIN (Momy), M. Gabriel HUGUES (Moncaup), M. Pierre COSTE (Morlaàs), M. Jean-Claude GARIMBAY (Morlaàs), Mme Eliane LAPORTE-LIBSON (Morlaàs), M. Bernard LASSERE (Saubole), M. René BAUD (Séméacq-Blachon), M. Stéphane PEDEBOY (Serres-Morlaàs), M. André MAGENDIE a été élu secrétaire.

Le compte rendu de la séance du 28 février 2019 a été approuvé à l'unanimité.

I/ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

- Décision : maîtrise d'œuvre pour l'ISDI de Simacourbe confiée à CETRA (Laroin) pour un montant HT de 14 217,00 € ;
- Décision : marché de prestation infogérance d'infrastructures pour la période 2019-2022 confié à HELIANTIS (Pau) pour un montant HT de 39 000 € (13 000 € par an) ;
- Décision : étude de faisabilité concernant le Plan Local de Randonnée d'Ousse-Gabas confiée à ONF/TIKOPIA (Pau) pour un montant HT de 27 900 €.

II/ DECISION PRISE PAR LE BUREAU :

- Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des zones polluées confié à la SARL SETMO Ingénierie (Serres-Castet) en cotraitance avec B2E LAPASSADE (Pau) pour un montant HT de 78 282,00 €.

URBANISME

Plans locaux d'urbanisme des communes de Morlaàs, Ouillon, Saint-Castin

Rapporteur : M. Alain TREPEU, 7^{ème} Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace : PLUI -SCoT – PLH – service Autorisation des Droits des Sols,

Par délibération n°2017-2303-2.1-10 en date du 23 mars 2017, le conseil communautaire a acté la poursuite des documents d'urbanisme dont l'élaboration avait été prescrite avant le 31 décembre 2016. Cependant, de nouvelles demandes ont été reçues à ce jour et il convient de demander l'avis du conseil communautaire pour autoriser le Président à lancer ces nouvelles démarches :

- le 29 janvier 2019, la commune de Morlaàs a sollicité la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour modifier son Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la construction de logements locatifs sociaux à la place des locaux de l'ancienne gendarmerie ;
- le 22 février 2019, la commune d'Ouillon a sollicité la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour modifier son Plan Local d'Urbanisme afin d'enlever la notion d'aménagement d'ensemble dans une orientation d'aménagement et de programmation du centre-bourg ;
- le 8 février 2019, la commune de Saint-Castin a sollicité la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour faire évoluer son document d'urbanisme et autoriser la mise en place de panneaux photovoltaïques sur l'ancien stade de football.

Ces demandes ont été analysées par la Commission planification le 6 mars 2019 qui a donné un avis favorable. Il est rappelé que le coût de chaque démarche représente un montant d'environ 2 500 €.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace : PLUi-SCoT-PLH-Service Autorisation des Droits du Sol et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à prescrire les procédures énoncées ci-dessus et à en fixer les modalités de concertation.

VOTANTS : 82 POUR : 82

Carte communale de Saint-Armou

Rapporteur : M. Alain TREPEU, 7^{ème} Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace : PLUI -SCoT – PLH – service Autorisation des Droits des Sols,

Le 4 juin 2012 le conseil municipal de la commune de Saint-Armou a prescrit par délibération la révision de sa carte communale. Le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes est devenue compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme en lieu et place de la commune.

Conformément à l'article L 163-4 du Code de l'Urbanisme, le projet de carte communale a été soumis pour avis à la Chambre d'Agriculture et au Syndicat Mixte du Grand Pau qui ont rendu un avis favorable sans recommandation ni réserve.

Le projet a ensuite été soumis à enquête publique par arrêté en date du 13 décembre 2018. L'enquête publique s'est tenue en mairie du 7 janvier au 8 février 2019 inclus.

Vingt-et-une personnes se sont déplacées aux permanences et un couple aux trois permanences. Deux courriers ont été adressés à la mairie, un courriel a été adressé à la Communauté de Communes du Nord Est Béarn doublé avec un courrier papier. Vingt observations ont été émises. *« Sur les demandes d'ouverture à l'urbanisation de parcelles non constructibles, toutes les remarques concernaient des parcelles :*

- *Soit situées en extension de linéarité d'urbanisation des 5 quartiers retenus dans le parti d'aménagement du maître d'ouvrage, ce qui est proscrit par le DOO du SCoT 1.1.1*
- *Soit situées sur les quartiers non retenus dans le parti d'aménagement du maître d'ouvrage.*

De plus, des demandes concernaient également des parcelles, qui en plus d'être dans l'un des deux cas précédents, étaient cultivées (déclarées à la PAC comme îlot de culture de maïs RPG de 2017), voire dans certains cas étaient sous l'emprise d'un plan d'épandage et même dans le rayon d'installation classée ICPE.

Dans toutes ces demandes, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable car ces parcelles ne figuraient pas dans le parti d'aménagement du maître d'ouvrage, ou étaient en extension d'urbanisation. » (Extrait du Rapport du commissaire enquêteur).

Une observation porte sur le projet de lotissement du quartier Hourné : *« Monsieur et Madame Marquon contestent le choix du quartier Hourné retenu comme « cœur » du village avec ses conséquences. Ils craignent pour le devenir de leur exploitation qui pourrait être soumise à un phénomène d'encercllement futur dans le cas où 80% du développement se ferait dans ce quartier.*

Le commissaire enquêteur ne pense pas que le projet de lotissement de 7 lots mette en difficulté l'exploitation Marquon. Aujourd'hui 6 maisons sont construites en limite de l'exploitation sans créer de difficultés apparentes. Le projet vient s'implanter après ce « rideau » de construction en direction opposée à l'exploitation, vers le centre.

En ce qui concerne le développement futur, le commissaire enquêteur pense que l'urbanisation devra se faire vers l'église. L'urbanisation ne pourra s'étendre au-delà de la parcelle B1340 dernièrement construite et encercler la propriété Marquon (interdiction d'urbaniser en linéarité DOO du SCoT 1.1.1).

Le quartier Hourné est retenu en fait comme porte d'entrée du cœur du développement, l'urbanisation future se réalisera depuis cette porte vers l'église.

Le projet d'OAP reste compatible sur les orientations principales du SCoT : la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels.

Le commissaire enquêteur pense que le projet d'OAP ne mettra pas en péril l'exploitation de Monsieur et Madame Marquou » (extrait du rapport du commissaire enquêteur).

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la révision de la carte communale assorti des recommandations suivantes :

- d'inscrire le quartier Hourné comme porte d'entrée du cœur du village et non comme le cœur de la commune ;
- de veiller à ce que le développement futur du cœur du village (église) s'arrête à la porte du cœur du village ainsi identifié, sans aller au-delà.

Le Président a invité en conséquence le Conseil Communautaire à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer, conformément aux dispositions de l'article L163-3 du Code de l'Urbanisme. Il a été proposé d'inscrire le quartier Hourné comme porte d'entrée du bourg et non comme le cœur de la commune.

Toutes les pièces du dossier ont été consultables sur le site de la Communauté de communes à l'adresse suivante : www-paysdemorlaas.fr.

M. CAYRAFOURCQ a expliqué à l'assemblée les modifications apportées.

Considérant les avis de la Chambre d'Agriculture et du Syndicat Mixte du Grand Pau,

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur sur le projet présenté à l'enquête publique,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du 7^{ème} Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace : PLUi-SCoT-PLH-Service Autorisation des Droits du Sol et après en avoir largement délibéré, à la majorité, 81 voix Pour, 1 Abstention, :

- DECIDE d'approuver la révision de la carte communale en inscrivant le quartier comme porte d'entrée du village et non comme le cœur de la commune ;
- RAPPELLE que les autorisations d'urbanisme seront délivrées au nom de la commune dès lors que la carte communale entrera en vigueur.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin qu'il approuve par arrêté la carte communale ci-annexée.

Elle sera, en outre, transmise pour information :

- aux Président du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- aux Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre de l'Agriculture ;
- au Président du Syndicat Mixte du Grand Pau.

La présente délibération et l'arrêté préfectoral approuvant la carte communale feront l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et en mairie pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de Monsieur le Préfet approuvant la carte communale.

VOTANTS : 81

POUR : 81

ABSTENTION : 1

M. CAYRAFOURCQ quitte la salle des délibérations. Le quorum demeure atteint.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal global

Rapporteur : M. Alain TREPEU, 7^{ème} Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace : PLUI -SCoT – PLH – service Autorisation des Droits des Sols,

Un appui à la réflexion sur un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn sera amené par l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP). Cet accompagnement, d'un montant de 5 040 € TTC, couvrira l'organisation d'un séminaire et ateliers sur une demi-journée ainsi que la restitution des travaux et l'élaboration de documents. Il s'agit simplement de préparer la réflexion. Ceci n'engagera pas d'ores et déjà la Communauté de Communes du Nord Est Béarn dans la mise en œuvre mais permettra aux futurs élus de s'emparer ou pas de la démarche.

DOMAINE ET PATRIMOINE
Cession d'un terrain. Zone d'activités Biébachette

Rapporteur : M. FORTÉ Dino, 3^{ème} Vice-Président en charge du Développement Économique. ZA Entreprises,

La zone d'activités économique Biébachette, sise sur la commune de Morlaàs, est l'une des zones communales transférées à la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au 1^{er} janvier 2017.

Il s'avère que la SCI DOAZIT, route de Pamphilia 64520 Bardos, souhaite acquérir le lot n°15, d'une surface de 1 626 m², au prix de 32 € HT du m², soit un montant total de 52 032 € HT auquel il faut rajouter 3 000 € HT de frais de raccordement, soit un total de 66 038,40 € TTC.

Le montant sera encaissé sur le budget annexe « Zones artisanales communales » ; le prix de cession sera reversé à la commune de Morlaàs.

Le Bureau, dans sa séance du 28 mars dernier, a émis un avis favorable.

Il est demandé à l'assemblée d' :

- approuver le principe de cession de la parcelle AM 193, correspondant au lot n°15, au prix de 32,00 € HT du m² + 3 000 € HT de frais de raccordement, sis sur la ZAE Biébachette à Morlaàs ;
- autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette cession, notamment l'acte authentique correspondant.

Après avoir entendu le 3^{ème} Vice-Président en charge du Développement Économique. ZA Entreprises dans ses explications complémentaires, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de cession de la parcelle AM 193, correspondant au lot n°15, au prix de 32,00 € HT du m² + 3 000 € HT de frais de raccordement, sis sur la ZAE Biébachette à Morlaàs ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à cette cession, notamment l'acte authentique correspondant.

VOTANTS : 81

POUR : 81

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Pôle Métropolitain « Pays de Béarn »

Le Président rend compte des dernières décisions prises lors des conseils métropolitains, outre le vote du budget pour 2019 :

- Lancement de la démarche de promotion territoriale du Béarn ;
- Définition de stratégies communes en matière de politiques contractuelles ;
- Candidature commune au dispositif national « Territoires d'Industrie » avec la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes et la Communauté de Communes du Pays de Nay ;
- Lancement d'une étude d'intérêt métropolitain pour l'analyse des mobilités à l'échelle du Béarn.

Aire de Grand Passage

L'association Action Grand Passage a informé le Président que deux groupes de pasteurs s'arrêteront sur Morlaàs ou le territoire de la communauté de communes :

- du 9 au 23 juin (110 caravanes environ) ;
- du 30 juin au 7 juillet (80 caravanes environ).

Il est demandé à ce que soit mis à leur disposition un terrain – non nécessairement aménagé (parking vert, herbage ou champ) – avec eau et électricité.

Si l'on se réfère aux prescriptions du décret n°2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage, une surface de 4 hectares au minimum serait requise.

Dans la mesure où l'occupation doit se faire à proximité des réseaux et des services, il a été convenu par le Bureau qu'elle se ferait au niveau de la zone de Berlanne.

ENVIRONNEMENT

Convention avec le Syndicat Mixte Adour Amont (SMAA)

Rapporteur : M. Philippe CASTETS, 5^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement : déchets ménagers – ISDI – décharges,

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Nord Est Béarn est propriétaire des parcelles agro-forestières A 802, A 854, A 856 sur Simacourbe et C 755 sur Lembeye, soit une superficie de 9 hectares.

Les objectifs affichés sur ces parcelles sont de :

- faire face aux risques d'inondation, de ruissellement et d'érosion des sols ;
- allier production agricole et de biomasse, biodiversité et préservation des milieux aquatiques ;
- sensibiliser à l'agroforesterie et à la gestion différenciée des bords de cours d'eau ainsi que servir d'exemple au développement de cette pratique.

Suite au travail initié par la Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh dès 2012, il est proposé de mettre à disposition gracieusement ces parcelles auprès du Syndicat Mixte Adour Amont (SMAA) aux fins d'animation et de formation sur les actions et modes de gestions précitées auprès de différents publics (scolaires, agriculteurs, techniciens, riverains...).

Le SMAA s'engagerait à entretenir les ripisilves et haies brises-crue tandis que la Communauté de Communes du Nord Est Béarn assurerait la gestion et le suivi de la plantation agroforestière.

Le projet de convention a été communiqué à l'ensemble des délégués.

Le bureau, dans sa séance du 28 mars 2019, a émis un avis favorable.

Il est donc demandé à l'assemblée son accord.

Après avoir entendu le 5^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement : déchets ménagers – ISDI – décharges dans ses explications complémentaires, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet présenté ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférents, notamment la convention avec le SMAA.

VOTANTS : 81

POUR : 81

Commission « Environnement Patrimoine Naturel »

Rapporteur : Mme CARPENTIER-CHAMPROUX Annick, 8^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement : assainissement – eaux pluviales – eau potable,

Il est proposé à l'assemblée de créer une commission ad'hoc « Environnement Patrimoine Naturel » afin, notamment, de suivre :

- les actions en cours : pelouses sèches, diagnostics zones humides ;
- les actions à venir : projet de Ger, plan de gestion de la zone humide, trame bio-diversité-santé ...

Cinq candidats se sont déjà proposés :

- Mme Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Monpezat
 - M. Michel CHANTRE, Simacourbe
 - Mme Martine LOUSTAU, Arien
 - M. Alain BARATS, Ger
 - M. Jean Pierre LARROUTUDE, Anoye
- accompagnés des techniciens : Morgane UBALDO, Carole LATAILLADE-DIDIER, Bastien ISERE, Clément CROZET du CEN...

Après avoir entendu la 8^{ème} Vice-Présidente en charge de l'Environnement : assainissement – eaux pluviales – eau potable dans ses explications complémentaires, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- CREE une commission ad'hoc « Environnement Patrimoine Naturel ».

VOTANTS : 81

POUR : 81

INTERCOMMUNALITE

Composition du futur conseil communautaire

Il est rappelé que le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire sont établis en application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une circulaire ministérielle vient en rappeler le cadre juridique.

Ainsi, les établissements publics de coopération intercommunale souhaitant trouver un accord dérogatoire doivent délibérer avant le 31 août 2019, de façon à ce que l'arrêté préfectoral puisse être pris avant le 31 octobre.

En application du droit commun, le futur conseil communautaire comprendrait 97 titulaires et 66 suppléants, répartis ainsi :

- Morlaàs : 9 sièges
 - Pontacq : 6
 - Buros, Ger : 4
 - Nousty, Soumoulou : 3
 - Espoey : 2
- les 66 autres communes disposant d'un siège de titulaires et d'un suppléant.

Il n'est pas possible de recourir à un accord dérogatoire. En effet, bien que puissent être répartis 14 sièges supplémentaires, cette mesure n'est pas réglementairement envisageable car 14 communes seraient systématiquement désavantagées (0 siège).

Modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Pau

Le Syndicat Mixte du Grand Pau

Par arrêté en date des 30 janvier et 11 février 2008, les Préfets des Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ont créé le Syndicat Mixte du Grand Pau.

Les compétences exercées par le Syndicat Mixte s'articulaient autour de l'élaboration, du suivi et de la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), et de la gestion de Politiques contractuelles dans un cadre départemental, régional, national et européen.

Au gré de l'évolution du territoire (retrait, adhésion, fusion de certaines intercommunalités), des arrêtés successifs ont fixé le périmètre du Syndicat et porté modification de ses statuts.

Ainsi, au 1er décembre 2018, les intercommunalités membres étaient les suivantes :

- Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (31 communes),
- Communauté de Communes du Nord Est Béarn (73 communes),
- Communauté de Communes des Luys en Béarn (66 communes),
- Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées au titre de ses 3 communes enclavées (Gardères, Luquet et Séron).

Le Pôle Métropolitain Pays de Béarn

Par arrêté en date du 18 janvier 2018, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a autorisé la création d'un Pôle Métropolitain nommé Pays de Béarn.

La volonté des intercommunalités membres de mener des réflexions communes à une échelle plus pertinente a conduit à décider de faire du Pays de Béarn la structure de coordination pour la définition de stratégies communes en matière de politiques contractuelles notamment.

Dans un contexte où cette action d'intérêt métropolitain serait déléguée au Pays de Béarn, cela implique la nécessité pour le Syndicat Mixte du Grand Pau de restituer la compétence Politiques contractuelles à ses membres, de modifier ses statuts en conséquence et de déterminer en son sein la nouvelle représentativité de chacun des EPCI pour l'exercice de la seule et unique compétence SCoT.

Le projet de statuts ainsi modifiés a été soumis à l'approbation du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Pau le 23 janvier 2019. Ce dernier a émis un avis favorable, à l'unanimité, et autorisé son Président à saisir chacune des Communautés membres afin que ces dernières se prononcent sur les nouveaux statuts.

C'est ainsi que, par courrier en date du 11 mars 2019, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn a reçu notification de la délibération susvisée. Conformément aux dispositions combinées des articles L 5711-1 et L 5211-17, la Communauté dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans le délai imparti, le silence vaudra ici rejet.

M. CAZENAVE s'interroge sur ce qui est entendu par « stratégie commune ».

Le Président l'informe que c'est le Pays du Béarn qui portera et traitera les dossiers dans le domaine des politiques contractuelles (LEADER par exemple).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 80 voix Pour, 1 voix Contre,

- APPROUVE la restitution de la compétence « Politiques contractuelles » aux membres du Syndicat Mixte du Grand Pau ;
- APPROUVE les modifications statutaires induites par la restitution de cette compétence ;
- DESIGNER ses représentants au Comité Syndical conformément à l'article 7 des statuts correspondants, à savoir :
 - o délégués titulaires : Messieurs Alain TREPEU, Christophe VOISIN, Arthur FINZI, Lucien LARROZE, Jean-Michel DESSERE, Jean-Pierre BARRERE ;
 - o délégués suppléants : Messieurs Charles MURILLO, Claude BORDE-BAYLACQ, Dino FORTE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Bernard POUBLAN, Mme Martine HURBAIN.
- AUTORISE le Président à notifier la présente délibération au Président du Syndicat Mixte du Grand Pau ainsi qu'aux Préfets des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

VOTANTS : 81

POUR : 80

CONTRE : 1

Délégation d'action d'intérêt métropolitain en matière de politiques contractuelles

Par délibération n°2017-2012-8.4-11 en date du 20 décembre 2017, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn a approuvé la création d'un Pôle Métropolitain Pays de Béarn.

Les statuts du Pays de Béarn, dans leur article 2, indiquent que ce dernier « conduit des actions d'intérêt métropolitain en vue de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, sans préjudice des compétences des collectivités locales et de leurs établissements ».

L'article L 5731-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les organes délibérants des établissements de coopération intercommunale [...] se prononcent, par délibérations concordantes, sur l'intérêt métropolitain des compétences qu'ils transfèrent ou des actions qu'ils délèguent au pôle métropolitain ».

Par délibération du 23 janvier 2019, le Syndicat Mixte du Grand Pau, qui jusqu'alors exerçait la compétence politiques contractuelles pour le compte de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, a modifié ses statuts et en a abandonné l'exercice.

Par délibération du 4 mars 2019, le conseil métropolitain a approuvé le principe de faire du Pays de Béarn, la structure de coordination pour la définition de stratégies communes en matière de politiques contractuelles.

Par conséquent, le conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'opportunité de définir d'intérêt métropolitain la mise en œuvre de stratégies communes en matière de politiques contractuelles.

Dans l'éventualité où l'intérêt métropolitain de cette action serait reconnu, il est proposé au conseil communautaire

de la déléguer au Pays de Béarn afin qu'il assure le pilotage et le suivi de cette mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2019.

Au regard des éléments ci-dessus, il appartient à l'assemblée de bien vouloir :

- définir d'intérêt métropolitain la mise en place de stratégies communes en matière de politiques contractuelles, à l'échelle du Béarn ;
- décider de déléguer cette action de mise en œuvre au Pôle Métropolitain Pays de Béarn ;
- autoriser Monsieur le Président à notifier cette décision au Président du Pays de Béarn.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, le conseil communautaire, 80 voix Pour, 1 voix Contre,

- APPROUVE les propositions énoncées.

VOTANTS : 81 POUR : 80 CONTRE : 1

Modifications statutaires. Syndicat des Bassins Versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB)

Rapporteur : M. Thierry CARRERE, 9^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement : GEMAPI – Plan-Climat-Air-Energie Territorial,

Le territoire du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB), est constitué de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, des communautés de communes d'Aire-sur-Adour, Chalosse Tursan, des Luys en Béarn, Nord-Est-Béarn, Pays Tarusate et Terres de Chalosse pour tout ou partie des communes présentent sur leur communauté de communes.

Le 19 mars 2019 le comité syndical a voté en faveur du changement de siège ce qui entraîne une modification statutaire.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver cette modification statutaire. Les statuts figurent auprès du secrétariat général de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et sont communicables sur simple demande.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification statutaire présentée ;
- AUTORISE le Président à notifier la présente délibération au Président du SGLB.

VOTANTS : 81 POUR : 81

ACTION SOCIALE

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Lembeye

Rapporteur : M. Robert GAYE, en charge de la politique fiscale, gestion de la dette, appui financier dans les domaines inhérents aux marchés publics, à la gestion du patrimoine et de la flotte automobile,

- Projet d'investissement & Plan de financement (Office 64/ SEPA) :
 - Avril 2019 :
 - 1^{ère} quinzaine : Finalisation Avant Projet Définitif (APD) – Office 64/SEPA
 - 2^{ème} quinzaine : Dépôt Permis de construire
 - Automne 2019 : Démarrage des travaux (20 mois)
 - Automne 2021 : Ouverture EHPAD de Lembeye.
- Projet de fonctionnement (AGMS) :
 - 2019 : Travail en partenariat avec le GCSMS de Coulomme, SSIAD Lembeye, MARPA pour établir le fonctionnement du futur EHPAD et optimiser le parcours et la prise en charge de la personne âgée
 - Recrutement du personnel (forum emploi avec Pole Emploi/IEBA/Cap Emploi)
 - Internalisation ou externalisation des prestations restauration, blanchisserie...
 - Printemps 2019 : AG AGMS.

L'investissement est porté par l'Office 64.

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn apporte une subvention de 216 000 € en trois fois (72 000 € en 2019, 2020, 2021).

Elle verse également 9 000 € pour accompagner l'Association de Gestion Médico-Sociale. Cet accompagnement s'arrêtera quand l'établissement ouvrira.

Analyse des besoins sociaux

Rapporteur : M. Michel CHANTRE, 2^{ème} Vice-Président en charge du Lien Social : ruralité – services à la personne – habitat logement – transport mobilité ,

Phase n°1 : Les élus dressent l'état des lieux de la situation « sociale » de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn.

Méthode :

- 3 réunions de secteur : 12 mars (Lembeye), 19 mars (Limendous), 26 mars (Sedzère)
- 1 réunion bilan, animée par Territoires et Conseils : 8 avril 2019 de 18h30 à 22h00 à Morlaàs (mairie).

Objectifs :

- 1- Identifier quelles sont les ressources du territoire ?
 - Estimation des infrastructures et de l'offre sociale du territoire ;
 - Estimation des personnes ressources, réseaux susceptibles de s'engager dans un projet collectif au service de la vie sociale du territoire ;
- 2- Identifier quelles sont les difficultés rencontrées et à venir ?
 - Estimation des personnes et des groupes en difficulté sur le territoire ;
 - -Estimation des risques d'aggravation socio-économiques du territoire ;

Prochaines étapes (phase 2) : consolidation de l'autodiagnostic avec les partenaires et structures actives sur le terrain (écoute active des élus) : 27 mai à 18 h30 (lieu à définir).

Santé. Contrat Local de Santé

Rapporteur : M. Michel CHANTRE, 2^{ème} Vice-Président en charge du Lien Social : ruralité – services à la personne – habitat logement – transport mobilité,

4 axes d'intervention (validés par le CoPil du 31 janvier 2019) :

- Axe ❶ = Accès aux soins et coordination
- Axe ❷ = Accompagnement de la perte d'autonomie
- Axe ❸ = Prévention et promotion de la santé
- Axe ❹ = Pour un environnement favorable à la santé

4 groupes de travail entre mars et avril 2019 (un par axe) pour définir collectivement les objectifs et actions à inscrire dans le contrat local de santé :

- Axe ❶ = Accès aux soins et coordination : 28 mars 2019 à 9h30 à Montardon (Communauté de Communes des Luys en Béarn)
- Axe ❷ = Accompagnement de la perte d'autonomie : 21 mars 2019 à 14h à Lourenties (Communauté de Communes du Nord Est Béarn)
- Axe ❸ = Prévention et promotion de la santé: 26 mars à 9h30 à Bénéjacq (Communauté de Communes du Pays de Nay)
- Axe ❹ = Pour un environnement favorable à la santé : 2 avril à 14h à Navailles-Angos (Communauté de Communes des Luys en Béarn)

Prochaines étapes:

- mai-juin 2^{nde} session groupe de travail ;
- juillet-septembre écriture plan d'actions;
- octobre : validation des fiches actions par le CoPil ;
- novembre : signature du Contrat Local de Santé.

FINANCES
Comptes de gestion 2018
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe «ORDURES MENAGERES ET TRAITEMENT DES DECHETS ASSIMILES» dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
INVEST	21 413,28			21 413,28
FONCT	394 297,55		-224 965,82	169 331,73

Service Public d'Assainissement Non Collectif du Pays de Morlaàs

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe «Service Public d'Assainissement Non Collectif du Pays de Morlaàs» dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués :

Résultat du compte de gestion 2018				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
INVEST	7 867,30 €		2 909,94 €	10 777,24 €
FONCT	34 265,60 €		3 805,98 €	38 071,58 €

Service Public d'Assainissement Non Collectif Non Collectif du Canton de Lembeye en Vic-Bilh

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe «Service Public d'Assainissement Non Collectif du Canton de Lembeye en Vic-Bilh» dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
INVEST				
FONCT	12 414,38 €		29 352,88 €	41 767,26 €

Budget photovoltaïque

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe «Photovoltaïque» dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
INVEST	19 706,70 €		3 921,34 €	23 628,04 €
FONCT	5 863,24 €		1 956,22 €	7 819,46 €

Office de Tourisme du Pays de Morlaàs

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe «Office de Tourisme du Pays de Morlaàs » dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
INVEST	20 933,73 €		4 536,02 €	25 469,75 €
FONCT	16 309,11 €		- 7 199,87 €	9 109,24 €

Régie Transports Scolaires

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « Régie Transports Scolaires » dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
INVEST	197 249,07 €		- 20 493,30 €	176 755,77 €
FONCT	165 090,65 €		14 116,50 €	179 207,15 €

Berlanne-Ouest

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4,

Vu la délibération n°2018-3110-7.1-13 du 31 octobre 2018 portant décision modificative de crédits,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « Berlanne-Ouest » dont les résultats s'établissent comme indiqués :

Résultat du compte de gestion 2017				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
INVEST	- 579 318,43 €		- 446 686,91 €	- 1026 005,34 €
FONCT	- 274 304,78 €		- €	- 274 304,78 €

Atelier Relais Agroalimentaire

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « ATELIER RELAIS AGROALIMENTAIRE » dont les résultats s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
INVEST	43 605,79 €		1 999,70 €	45 605,49 €
FONCT	12 077,25 €		4 574,61 €	16 651,86 €

Zone artisanale de Samsons-Lion

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « Zone artisanale de Samsons-Lion » dont les résultats s'établissent comme indiqués :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
INVEST	34 700,73 €		- 13 727,20 €	20 973,53 €
FONCT	0,46 €		- €	0,46 €

Zones D'Activités Communales

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « Zone artisanale de Samsons-Lion » dont les résultats s'établissent comme indiqués :

Résultat du compte de gestion 2018				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
INVEST			- €	- €
FONCT			- €	- €

Budget général

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4,

Vu la délibération n°2018-2106-71-16 en date du 21 juin 2018 portant décision modificative de crédits,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget général de la communauté de communes Nord Est Béarn dont les résultats s'établissent comme indiqués :

	Transfert avant intégration	Virement à la section d'investissement	Résultat exercice 2018	Restes à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	363 770,05		-284 886,94	-6 498,00	36 275,00	115 158,11
				42 773,00		
FONCT	2 061 518,99		794 271,42			2 855 790,41

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et celles des comptes de gestion présentés,

Après avis favorable émis par le Bureau le 28 mars dernier,

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les comptes de gestion pour l'année 2018 tel qu'ils lui ont été présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE les comptes de gestion pour l'exercice 2018, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTANTS : 81 POUR : 81

Propositions budgétaires pour l'année 2019. Budget annexe PHOTOVOLTAÏQUE

Rapporteur : M. Jean-Pierre BARRERE, 1^{er} Vice-Président en charge des Finances,

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 28 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		7 819,46		23 628,04	0,00	31 447,50
Opérations de l'exercice	13 246,18	5 426,72	33 274,22	9 646,18	46 520,40	15 072,90
TOTAUX	13 246,18	13 246,18	33 274,22	33 274,22	46 520,40	46 520,40

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
011 - Charges à caractère général	1 600,00	41,24	1 700,00
6156 - Maintenance	1 500,00	0,00	1 500,00
637 - Autres impôts et taxes	100,00	41,24	200,00
022 - Dépenses imprévues	2 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation	3 600,00	41,24	1 700,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	4 348,06	4 348,06	4 348,06
6811- D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	4 348,06	4 348,06	4 348,06
023-Virement section d'investissement	5 298,12	0,00	5 241,90
Total des opérations d'ordre	9 646,18	4 348,06	9 589,96
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (A)	13 246,18	4 389,30	11 289,96
<i>Recettes</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	5 000,00	5 918,80	5 000,00
707 - Vente de marchandises (électricité revendue à ERDF)	5 000,00	5 918,80	5 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation	5 000,00	5 918,80	5 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	426,72	426,72	426,72
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	426,72	426,72	426,72

Total des opérations d'ordre	426,72	426,72	426,72
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	5 426,72	6 345,52	5 426,72
+ 002 - Excédent d'exploitation n-1 reporté	7 819,46	5 863,24	5 863,24
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEE (B)	13 246,18	12 208,76	11 289,96
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	0,00	7 819,46	0,00

Il s'agit d'encaisser la recette émanant de la production des panneaux situés sur le toit de la Maison de la Communauté (5 000 €). Les seules dépenses réelles concernent l'entretien des panneaux (1 500 €) et une provision de 100 € pour paiement de la taxe sur l'électricité

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
21 - Immobilisations corporelles	32 847,50	0,00	28 869,94
2151 - Installations complexes	32 847,50	0,00	28 869,94
Total des dépenses réelles d'investissement	32 847,50	-	28 869,94
040- Opérations d'ordre entre sections	426,72	426,72	426,72
13913- Départements	426,72	426,72	426,72
Total des dépenses d'ordre	426,72	426,72	426,72
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	33 274,22	426,72	29 296,66
<i>Recettes</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
021-virement section fonctionnement	5 298,12	0,00	5 241,90
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 348,06	4 348,06	4 348,06
28153- Installations à caractère spécifique	4 348,06	4 348,06	4 348,06
Total des recettes d'ordre	9 646,18	4 348,06	9 589,96
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	9 646,18	4 348,06	9 589,96
+ 001 - Excédent d'investissement n-1 reporté	23 628,04	19 706,70	19 706,70
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEE (B)	33 274,22	24 054,76	29 296,66
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	0,00	23 628,04	0,00

Il a été approvisionné une somme de 32 847,50 € pour faire face au remplacement de panneaux défectueux.

Vu le débat d'orientations budgétaires du 28 février 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 février 2019,

Vu le projet du budget primitif pour le budget annexe photovoltaïque,

Avoir en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe PHOTOVOLTAÏQUE arrêté comme suit :

- o au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- o au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

VOTANTS : 81

POUR : 81

Propositions budgétaires pour l'année 2019

Budget annexe REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Rapporteur : M. Michel CHANTRE, 2^{ème} Vice-Président en charge du Lien Social : ruralité – Services à la personne – Habitat Logement – Transport Mobilité,

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 28 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

Résultat reporté		179 207,15		176 755,77	0,00	355 962,92
Opérations de l'exercice	600 707,15	421 500,00	365 821,92	189 066,15	966 529,07	610 566,15
TOTAUX	600 707,15	600 707,15	365 821,92	365 821,92	966 529,07	966 529,07

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
011 - Charges à caractère général	339 611,00	344 599,50	381 060,00
6063 - Fournitures d'entretien et petit équipement	8 000,00	3 055,53	10 000,00
6064 - Fournitures administratives	200,00	0,00	100,00
6066 - Carburants	68 000,00	64 664,12	68 000,00
611 - Contrats de prestations de services	160 000,00	171 831,13	215 000,00
61551 - Matériel roulant	90 000,00	92 751,92	75 000,00
6161 - Assurances multirisques	11 511,00	11 312,76	11 500,00
6238 - Divers		48,00	0,00
6256 - Missions		0,00	200,00
6257 - Réceptions	500,00	276,77	500,00
6261 - Frais d'affranchissement	200,00	0,00	200,00
6262 - Frais postaux et télécommunication	200,00	659,27	560,00
6354 - Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	194 400,00	183 651,69	194 261,44
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement	22 775,00	22 775,00	22 775,00
6313 - Participation des employeurs à la formation prof.	2 000,00	8 150,40	1 500,00
6331 - Versement de transport	1 988,00	1 806,71	1 911,12
6332 - Cotisations versées au FNAL	553,00	95,85	137,68
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	1 170,00	1 305,00	1 485,44
6411 - Personnel titulaire	111 450,00	108 497,02	117 101,85
6413 - Primes et gratifications		110,85	109,80
6415 - Supplément familial	500,00	0,00	512,39
6451 - Cotisations à l'URSSAF	30 950,00	28 851,93	31 567,07
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	9 605,00	8 621,66	11 930,76
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	804,00	921,32	1 080,33
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	4 820,00	1 549,98	1 500,00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	785,00	149,97	1 200,00
648 - Autres charges de personnel - titres restaurant	7 000,00	816,00	1 450,00
66 - Charges financières	7 630,00	5 159,96	6 216,39
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	7 000,00	6 443,57	6 500,00
661121 - ICNE de l'exercice N	1 800,00	2 169,34	2 169,34
661122 - ICNE de l'exercice N - 1	-2 170,00	-3 452,95	-3 452,95
6688 - Autre	1 000,00	0,00	1 000,00
022 - Dépenses imprévues			3 852,82
Total des dépenses réelles de fonctionnement	541 641,00	533 411,15	585 390,65
023 - Virement à la section d'investissement	21 566,15		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	37 500,00	37 500,00	37 500,00
6811- D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	37 500,00	37 500,00	37 500,00
Total des opérations d'ordre	59 066,15	37 500,00	37 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	600 707,15	570 911,15	622 890,65

<i>Recettes</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
013 - Atténuations de charges	2 500,00	11 331,06	10 800,00
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	2 500,00	11 331,06	10 800,00
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	7 000,00	9 540,00	9 000,00
7087 - Remboursements de frais	7 000,00	9 540,00	9 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	410 000,00	563 035,99	438 000,00
7472 - Régions	410 000,00	563 035,99	438 000,00

75 - Autres produits de gestion courante	2 000,00	841,60	0,00
7588 - Autres	2 000,00	841,60	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	279,00	0,00
778 - Autres produits exceptionnels	0,00	279,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	421 500,00	585 027,65	457 800,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	-179 207,15	14 116,50	-165 090,65
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	179 207,15	165 090,65	165 090,65
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	0,00	179 207,15	0,00

Il s'agit bien entendu du transport des élèves des classes maternelles, primaires et du collège de Lembeye. La Communauté de Communes du Nord Est Béarn est autorité organisatrice de 2nd rang (AO2), la Région Nouvelle Aquitaine octroyant une subvention d'exploitation (estimée à 410 000 €). Trois lignes sont assurées par des entreprises privées : 160 000 € sont prévus à l'article 611 (présence de reliquats de 2018). Le reste des inscriptions budgétaires permet le fonctionnement des lignes gérées en régie.

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilés	59 000,00	57 993,30	57 995,00
1641 - Emprunts en euros	59 000,00	57 993,30	57 995,00
21 - Immobilisations corporelles	306 821,92	0,00	306 754,07
2182 - Matériel de transport	306 821,92	0,00	306 754,07
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	365 821,92	57 993,30	364 749,07
<i>Recettes</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilés	130 000,00	0,00	130 000,00
1641 - Emprunts en euros	130 000,00	0,00	130 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	130 000,00	-	130 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	21 566,15		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 500,00	37 500,00	37 500,00
28182 - Matériel de transport	37 500,00	37 500,00	37 500,00
Total des recettes d'ordre	59 066,15	37 500,00	37 500,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)	189 066,15	37 500,00	167 500,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	- 176 755,77	- 20 493,30	- 197 249,07
+ Excédent d'investissement reporté N-1	176 755,77	197 249,07	197 249,07
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN INVESTISSEMENT)	0,00	176 755,77	0,00

Est prévu l'achat de deux bus financé par emprunt (130 000 €). Il s'agirait de bus de 33 à 35 places maximum. Dorénavant, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine a harmonisé sa politique : la future réglementation prévoit de revenir à la « règle des trois kilomètres », ce qui n'est pas admissible, beaucoup d'enfants devenant non ayant droit, ce en septembre 2022 ; seront autorisés à monter dans le bus les enfants de trois ans avec accompagnement obligatoire (subvention de la région = 50%).

Mme LARRÉ demande combien d'enfants sont transportés : environ 200 collégiens et 350 pour le primaire.

Vu le débat d'orientations budgétaires du 28 février 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 février 2019,

Vu le projet du budget primitif pour le budget annexe Régie des Transports Scolaires,

Avoir en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES arrêté comme suit :

- o au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- o au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

VOTANTS : 81

POUR : 81

Propositions budgétaires pour l'année 2019

Budget annexe OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MORLAAS

Rapporteur : M. Christian ROCHÉ, 14^{ème} Vice-Président en charge du Développement Economique : Tourisme – Agritourisme – Enotourisme,

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 28 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		9 109,24		25 469,75	0,00	34 578,99
Opérations de l'exercice	172 986,24	163 877,00	29 556,75	4 087,00	202 542,99	167 964,00
TOTAUX	172 986,24	172 986,24	29 556,75	29 556,75	202 542,99	202 542,99

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
011 - Charges à caractère général	91 729,24	69 385,90	84 940,00
60611 - Eau et assainissement	74,24	73,55	65,00
60622 - Carburants	300,00	139,26	300,00
60631 - Fournitures d'entretien	300,00	0,00	300,00
60632 - Fournitures de petit équipement	3 500,00	3 429,05	3 200,00
6064 - Fournitures administratives	1 000,00	1 304,10	1 500,00
6068 - Autres matières et fournitures	0,00	10,00	0,00
611 - Contrats de prestations de services	3 500,00	15,00	500,00
6132 - Locations immobilières	5 250,00	5 157,24	5 100,00
6135 - Locations mobilières	1 500,00	1 203,54	1 500,00
61521 - Terrains	30 000,00	22 220,00	30 000,00
61558 - Autres biens mobiliers	500,00	228,30	500,00
6156 - Maintenance	2 700,00	672,41	900,00
6161 - Multirisques	1 125,00	1 095,79	1 200,00
6182 - Documentation générale et technique	150,00	0,00	150,00
6188 - Autres frais divers	3 000,00	2 596,61	3 500,00
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	330,00	330,00	330,00
6231 - Annonces et insertions	10 200,00	9 161,78	2 900,00
6232 - Fêtes et cérémonies	4 500,00	2 712,98	4 500,00
6236 - Catalogues et imprimés	10 000,00	8 135,54	12 000,00
6237 - Publications	2 000,00	1 320,00	2 000,00
6238 - Divers	300,00	0,00	300,00
6247 - Transports collectifs	300,00	0,00	300,00
6251 - Voyages et déplacements	500,00	0,00	500,00
6261 - Frais d'affranchissement	400,00	12,00	400,00
6262 - Frais de télécommunications	1 300,00	1 225,44	1 300,00
6281 - Concours divers (cotisations...)	7 000,00	5 941,75	7 000,00
62871 - A la collectivité de rattachement	2 000,00	2 401,56	4 695,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	77 500,00	68 075,75	74 664,00
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement	77 500,00	68 075,75	74 664,00
67 - Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00
678 - Autres charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	169 329,24	137 461,65	159 704,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 657,00	1 862,19	1 862,19
6811- D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	3 657,00	7 189,22	7 189,22
Total des opérations d'ordre de fonctionnement	3 657,00	7 189,22	7 189,22
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	172 986,24	144 650,87	166 893,22
<i>Recettes</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	22 000,00	24 978,00	21 000,00
7078 - Autres marchandises	22 000,00	24 978,00	21 000,00
73 - Impôts et taxes	3 500,00	2 473,00	0,00
7362 - Taxes de séjour	3 500,00	2 473,00	0,00
74 - Dotations, subventions et participations	138 377,00	110 000,00	129 584,11

7478 - Autres organismes (subvention du budget général)	138 377,00	110 000,00	129 584,11
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	163 877,00	137 451,00	150 584,11
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	9 109,24	-7 199,87	-16 309,11
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	9 109,24	16 309,11	16 309,11
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	0,00	9 109,24	0,00

Ce budget permet le fonctionnement de l'OT du Pays de Morlaàs. Comme l'an dernier, le budget prévoit l'entretien du PLR du Pays de Morlaàs (30 000 €) et les crédits nécessaires aux événements majeurs organisés par l'Office de Tourisme du Pays de Morlaàs, à savoir le salon du vin et de la gastronomie, les journées du patrimoine ainsi que le marché de producteurs.

Le financement est assuré par les droits de place, les produits de vente estimés cette année à 22 000 € et la taxe de séjour instaurée depuis 2018. Le budget général assure l'équilibre de ce service public administratif par une subvention estimée cette année à 138 377 €.

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
21 - Immobilisations corporelles	24 800,00	2 653,20	25 660,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique		0,00	23 660,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	24 800,00	2 653,20	2 000,00
23 - Immobilisations en cours	4 756,75	0,00	4 672,22
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	4 756,75	0,00	4 672,22
020 - Dépenses imprévues		0,00	2 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	29 556,75	2 653,20	32 332,22
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	29 556,75	2 653,20	32 332,22
<i>Recettes</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
10 - Dotations, fonds divers et réserves	430,00	0,00	4 209,27
10222 - FCTVA	430,00	0,00	4 209,27
Total des recettes réelles d'investissement	430,00	0,00	4 209,27
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 657,00	7 189,22	7 189,22
28183 - Matériel de bureau et informatique		614,66	614,66
28184 - Mobilier	2 383,00	4 764,48	4 764,48
28188 - Autres immobilisations corporelles	1 274,00	1 810,08	1 810,08
Total des recettes d'ordre	3 657,00	7 189,22	7 189,22
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)	4 087,00	7 189,22	11 398,49
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	-25 469,75	4 536,02	-20 933,73
+ 001 - Excédent d'investissement n-1 reporté	25 469,75	20 933,73	20 933,73
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN INVESTISSEMENT)	0,00	25 469,75	0,00

Vu le débat d'orientations budgétaires du 28 février 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 février 2019,

Vu le projet du budget primitif pour le budget annexe Office de Tourisme du Pays de Morlaàs,

Avoir en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 80 voix Pour, 1 voix Contre,

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MORLAAS arrêté comme suit :

- o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- o au niveau de l'opération pour la section d'investissement.
- o ACCORDE à l'Office de Tourisme du Pays de Morlaàs une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 à hauteur de 138 377 € ;
- o CHARGE le Président d'exécuter la présente décision.

VOTANTS : 81

POUR : 80

CONTRE : 1

Propositions budgétaires pour l'année 2019

Budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LEMBEYE

Rapporteur : Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX, 8^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement : Assainissement – Eaux pluviales – Eau potable,

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 28 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		41 767,26
Opérations de l'exercice	96 767,26	55 000,00
TOTAUX	96 767,26	96 767,26

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses	BP 2019	CA 2018	BP 2018
011 - Charges à caractère général	76 400,00	26 002,72	51 350,00
60226 - Vêtements de travail	300,00	86,61	250,00
6064 - Fournitures administratives	500,00		500,00
611 - Contrats de prestations de services - SAUR	75 000,00	25 436,11	50 000,00
6261 - Frais d'affranchissement	600,00		600,00
6287 - Remboursements de frais		480,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 500,00	8 500,00	8 500,00
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement	12 500,00	8 500,00	8 500,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	31 628,67	32 498,40
673 - Titres annulés sur exercice antérieur	1 000,00	130,00	1 000,00
6743 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement		31 498,67	31 498,40
022 - Dépenses imprévues	6 867,26	0,00	6 489,98
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	96 767,26	66 131,39	98 838,38

Recettes	BP 2019	CA 2018	BP 2018
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses : redevances ANC	45 000,00	52 928,00	45 000,00
7062 - Redevances d'assainissement non collectif	45 000,00	52 928,00	45 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	10 000,00	42 556,27	41 424,00
747 - Subvention AEAG Contrôle existant	10 000,00	15 682,00	14 550,00
747 - Subvention réhabilitations groupées particuliers - Animation		3 150,00	3 150,00
747 - Subvention réhabilitations groupées particuliers		23 724,27	23 724,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	55 000,00	95 484,27	86 424,00
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	41 767,26	12 414,38	12 414,38
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE (B)	96 767,26	107 898,65	98 838,38
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (B) - (A)	0,00	41 767,26	0,00

75 000 € sont prévus pour la prestation de service de la SAUR (contrôles du neuf et de l'existant – avec un reliquat lié à l'exercice 2018). Le remboursement au budget général concerne une quote-part des salaires des agents assurant le suivi de ce service

L'équilibre de ce service public industriel et commercial est assuré par les redevances des usagers (45 000 €) et les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le contrôle de l'existant, estimées à 10 000 €

Vu le débat d'orientations budgétaires du 28 février 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 février 2019,

Vu le projet du budget primitif pour le budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif de Lembeye en Vic-Bilh,

Avoir en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LEMBEYE EN VIC-BILH arrêté comme suit :
 - o au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

VOTANTS : 81

POUR : 81

Propositions budgétaires pour l'année 2019

Budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU PAYS DE MORLAAS

Rapporteur : Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX, 8^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement : Assainissement – Eaux pluviales – Eau potable,

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 28 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		38 071,58	0,00	10 777,24	0,00	48 848,82
Opérations de l'exercice	165 293,58	127 222,00	24 959,24	14 182,00	190 252,82	141 404,00
TOTAUX	165 293,58	165 293,58	24 959,24	24 959,24	190 252,82	190 252,82

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
011 - Charges à caractère général	63 550,00	46 591,14	63 000,00
6063 - Fournitures d'entretien et petit équipement	1 000,00	1 074,37	1 250,00
6064 - Fournitures administratives	800,00	122,69	800,00
6066 - Carburants	1 000,00	624,66	1 000,00
611 - Contrats de prestations de services	36 800,00	31 707,06	40 000,00
6155 - Entretien et réparations sur biens mobiliers	2 000,00	930,97	2 000,00
618 - Divers	250,00	239,00	250,00
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	700,00	608,47	700,00
623 - Publicité, publications, relations publiques	2 000,00	190,60	2 000,00
626 - Frais postaux et télécommunication	2 000,00	151,19	2 000,00
628 - A la collectivité de rattachement	17 000,00	10 942,13	13 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	77 000,00	72 764,25	85 000,00
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement	77 000,00	72 602,70	85 000,00
647 - Autres charges sociales		161,55	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	390,00	500,00
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	390,00	500,00
022 - Dépenses imprévues	9 561,58	0,00	10 229,30
Total des dépenses réelles de fonctionnement	151 111,58	119 745,39	158 729,30
023 - Virement à la section d'investissement	10 000,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 182,00	7 867,30	7 867,30
6811- D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	4 182,00	7 867,30	7 867,30
Total des opérations d'ordre	14 182,00	7 867,30	7 867,30
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	165 293,58	127 612,69	166 596,60
<i>Recettes</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	71 900,00	74 668,67	71 900,00
74 - Dotations, subventions et participations	16 222,00	23 023,00	18 431,00
75 - Autres produits de gestion courante	39 100,00	33 727,00	42 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	127 222,00	131 418,67	132 331,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	-38 071,58	3 805,98	-34 265,60
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	38 071,58	34 265,60	34 265,60
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	0,00	38 071,58	0,00

Les missions sont assurées directement par deux agents communautaires. Outre les contrôles du neuf et de l'existant, ils interviennent également en conseil auprès des particuliers et des professionnels dans le cadre de conseil en matière de réhabilitation quant à la meilleure filière. Enfin, ils gèrent le service d'entretien (assuré par Hydre, les dépenses sont réglées par le SPANC (36 800 € en dépenses) puis refacturées aux particuliers avec 10 € supplémentaires au titre des frais de gestion (39 100 € en recettes)).

Ce service bénéficie des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne : 16 222 € sont attendus cette année pour les contrôles réalisés en 2018.

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>		BP 2019	CA 2018	BP 2018
21 - Immobilisations corporelles		24 959,24	4 957,36	16 620,42
218 - Autres immobilisations corporelles		24 959,24	4 957,36	16 620,42
020 - Dépenses imprévues				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)		24 959,24	4 957,36	16 620,42
<i>Recettes</i>			CA 2018	BP 2018
10 - Dotations, fonds divers et réserves		0,00		885,82
10222 - FCTVA		0,00		885,82
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	-	885,82
021 - Virement de la section de fonctionnement		10 000,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 182,00	7 867,30	7 867,30
2818 - Autres immobilisations corporelles		4 182,00	7 867,30	7 867,30
Total des recettes d'ordre		14 182,00	7 867,30	7 867,30
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)		14 182,00	7 867,30	8 753,12
		BP 2019	CA 2018	BP 2018
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)		-10 777,24	2 909,94	-7 867,30
+ Excédent d'investissement reporté		10 777,24	7 867,30	7 867,30
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN INVESTISSEMENT)		0,00	10 777,24	0,00

Une enveloppe de 24 960 € est prévue en investissement pour l'achat de matériel et l'éventuel renouvellement d'un véhicule

Vu le débat d'orientations budgétaires du 28 février 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 février 2019,

Vu le projet du budget primitif pour le budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif Non Collectif du Pays de Morlaàs,

Avoir en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU PAYS DE MORLAAS arrêté comme suit :

- o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- o au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

VOTANTS : 81

POUR : 81

Propositions budgétaires pour l'année 2019

Budget annexe ATELIER RELAIS

Rapporteur : M. Dino FORTE, 3^{ème} Vice-Président en charge du Développement Economique. ZA Entreprises

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 28 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		16 651,86		45 605,49	0,00	62 257,35
Opérations de l'exercice	123 540,86	106 889,00	135 574,49	89 969,00	259 115,35	196 858,00
TOTAUX	123 540,86	123 540,86	135 574,49	135 574,49	259 115,35	259 115,35

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
011 - Charges à caractère général	15 800,00 €	923,00 €	15 600,00 €
615228 - Autres bâtiments	5 000,00 €	447,00 €	2 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	10 000,00 €		9 000,00 €
6161 - Multirisques	0,00 €		2 100,00 €
63512 - Taxes Foncières	800,00 €	476,00 €	2 500,00 €
66 - Charges financières	11 000,00 €	11 529,49 €	11 530,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	11 000,00 €	11 529,49 €	11 530,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	1 000,00 €		
022 - Dépenses imprévues	5 771,86 €	0,00 €	1 974,25 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 571,86 €	12 452,49 €	29 104,25 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 969,00 €	89 861,35 €	89 862,00 €
6811 - D.A. immobilisations corporelles et incorporelles	89 969,00 €	89 861,35 €	89 862,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	123 540,86 €	102 313,84 €	118 966,25 €
<i>Recettes</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
75 - Autres recettes de gestion courante	66 633,00 €	66 632,60 €	66 633,00 €
752 - Revenus des immeubles	66 633,00 €	66 632,60 €	66 633,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	66 633,00 €	66 632,60 €	66 633,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 256,00 €	40 255,85 €	40 256,00 €
777 - Quote-part des subvent ^o d'invest. transférées au cpte de résultat	40 256,00 €	40 255,85 €	40 256,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	106 889,00 €	106 888,45 €	106 889,00 €
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	16 651,86 €	12 077,25 €	12 077,25 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE (B)	123 540,86 €	118 965,70 €	118 966,25 €
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT) (B) - (A)	0,00 €	16 651,86 €	0,00 €

Les dépenses concernent l'entretien du bâtiment et des installations appartenant à la CCNEB. Les recettes proviennent de la location du bâtiment et des installations (66 633 €).

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
21 - Immobilisations corporelles	20 000,00	624,30	20 000,00
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	20 000,00	624,30	20 000,00
23 - Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	20 000,00
2313 - Constructions	20 000,00	0,00	20 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	47 571,00	46 981,50	46 981,58
1641 - Emprunts en euros	34 200,00	33 610,92	33 611,00
168751 - GFP de rattachement	13 371,00	13 370,58	13 370,58
020 - Dépenses imprévues	7 747,49	0,00	6 230,21
Total des dépenses réelles d'investissement	95 318,49	47 605,80	93 211,79
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 256,00	40 255,85	40 256,00
13912 - Régions	15 952,00	15 952,13	15 952,00
13913 - Départements	23 579,00	23 578,67	23 579,00
13918 - Autres	725	725,05	725,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	40 255,85	40 256,00

Total des dépenses d'ordre d'investissement	40 256,00	40 255,85	40 256,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	135 574,49	87 861,65	133 467,79
<i>Recettes</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 969,00	89 861,35	89 862,00
28132 - Immeubles de rapport	59 445,00	59 444,61	59 445,00
28158 - Autres install., matériel et outillage techniques	13 457,00	30 416,74	13 350,00
281758 - Autres install. Matériel et outillage techniques	17 067,00	0,00	17 067,00
Total des recettes d'ordre	89 969,00	89 861,35	89 862,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	89 969,00	89 861,35	89 862,00
+ 001 - Excédent d'investissement n-1 reporté	45 605,49	43 605,79	43 605,79
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULE (B)	135 574,49	133 467,14	133 467,79
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN INVESTISSEMENT) (B) - (A)	0,00	45 605,49	0,00

Figurent les crédits budgétaires nécessaires pour faire face à de grosses réparations ou au rachat d'équipement si nécessaire.

Vu le débat d'orientations budgétaires du 28 février 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 février 2019,

Vu le projet du budget primitif pour le budget annexe Atelier Relais (Abattoir/Conserverie de Lembeye),

Avoir en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe ATELIER RELAIS arrêté comme suit :
 - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - o au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

VOTANTS : 81

POUR : 81

Propositions budgétaires pour l'année 2019
Budget annexe Z.A. SAMSONS-LION

Rapporteur : M. Dino FORTE, 3^{ème} Vice-Président en charge du Développement Economique. ZA Entreprises,

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 28 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		0,46		20 973,53	0,00	20 973,99
Opérations de l'exercice	194 699,00	194 698,54	186 672,53	165 699,00	381 371,53	360 397,54
TOTAUX	194 699,00	194 699,00	186 672,53	186 672,53	381 371,53	381 371,53

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
011 - Charges à caractère général	29 000,00	2 200,00	27 000,00
6015 - Achat de terrain	29 000,00	2 200,00	27 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	29 000,00	2 200,00	27 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - annulation du stock initial	165 699,00		266 240,00
023 - Transfert à la section d'investissement			1,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	165 699,00	-	266 241,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	194 699,00	2 200,00	293 241,00

<i>Recettes de fonctionnement</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	63 429,00	0,00	81 900,00
74751 - Dotations, subventions et participations	50 632,00	0,00	50 632,00
774 - Subventions exceptionnelles	51 637,54	0,00	50 632,00

Total des recettes réelles de fonctionnement	165 698,54	0,00	132 532,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000,00	2 200,00	160 708,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	29 000,00	2 200,00	160 708,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	194 698,54	2 200,00	293 240,00

+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	0,46	0,46	1,00
--	------	------	------

= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	0,00	0,46	0,00
---	-------------	-------------	-------------

Section d'investissement :

<i>Dépenses d'investissement</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
16 - Emprunts et dettes	157 672,53	11 527,20	140 234,00
16878 - Autres organismes et particuliers (remb avance AEAG)	6 404,00	11 527,20	11 528,00
168751 - GFP de rattachement	151 268,53	0,00	128 706,00
Total des dépenses réelles d'investissement	157 672,53	11 527,20	140 234,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000,00	2 200,00	160 708,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	186 672,53	13 727,20	300 942,00
- 001 - Solde d'exécution négatif n-1 reporté	0,00	0,00	0,00

<i>Recettes d'investissement</i>	BP 2018	CA 2017	BP 2017
16- Emprunts et dettes assimilées		0,00	
Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00		1,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 699,00	0,00	266 240,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	165 699,00	-	266 241,00
+ 001 - Excédent d'investissement n-1 reporté	20 973,53	34 700,73	34 701,00

= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN INVESTISSEMENT)	0,00	20 973,53	0,00
---	-------------	------------------	-------------

Il s'agit principalement de retracer des opérations d'ordre. Figurent ainsi l'écriture comptable du rachat du terrain au budget général (27 000 €) ainsi que le bornage du dernier lot (2 000 €). Est également prévue la recette inhérente à la vente d'un lot de 5 034 m² pour 63 429 € HT.

Vu le débat d'orientations budgétaires du 28 février 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 février 2019,

Vu le projet du budget primitif pour le budget annexe Z.A. Samsons-Lion,

Avoir en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe Z.A. SAMSONS-LION arrêté comme suit :

○ au chapitre pour la section de fonctionnement ;

○ au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

VOTANTS : 81

POUR : 81

Budget annexe BERLANNE OUEST

Rapporteur : M. Dino FORTE, 3^{ème} Vice-Président en charge du Développement Economique. ZA Entreprises,

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 28 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	274 304,78		1 026 005,34		1 300 310,12	0,00
Opérations de l'exercice	1 145 560,34	1 419 865,12	74 555,00	1 100 560,34	1 220 115,34	2 520 425,46
TOTAUX	1 419 865,12	1 419 865,12	1 100 560,34	1 100 560,34	2 520 425,46	2 520 425,46

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
66 - Charges financières	22 500,00	28 811,14	28 831,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 500,00	28 811,14	28 831,00
023 - Virement à la section d'investissement	614 960,34		751 621,00
042 -71355 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - sortie de stock	485 600,00		2 537 735,00
043 - 608 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section - transfert des frais financiers en RF	22 500,00	28 811,14	28 831,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 123 060,34	28 811,14	3 318 187,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 145 560,34	57 622,28	3 347 018,00
002 - Solde d'exécution négatif n-1 reporté	274 304,78	274 304,78	274 305,00
<i>Recettes de fonctionnement</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	367 416,00	0,00	274 405,00
77 - Produits exceptionnels	1 007 449,12	0,00	1 025 926,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 374 865,12	0,00	1 300 331,00
042 - 71355 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - augmentation du stock	22 500,00	28 811,14	2 292 161,00
043 - 796 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section - intégration frais financiers	22 500,00	28 811,14	28 831,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	45 000,00	57 622,28	2 320 992,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 419 865,12	57 622,28	3 621 323,00
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté			
= RESULTAT DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	0,00	-274 304,78	0,00

Section d'investissement :

<i>Dépenses d'investissement</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
16 - Emprunts et dettes	52 055,00	417 875,77	417 876,00
Total des dépenses réelles d'investissement	52 055,00	417 875,77	417 876,00
040 - 3555 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 500,00	28 811,14	2 292 161,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	74 555,00	446 686,91	2 710 037,00
001 - Solde d'exécution négatif n-1 reporté	1 026 005,34	579 318,43	579 319,00

<i>Recettes d'investissement</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
16- Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	614 960,34		751 621,00
040 - 3555 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	485 600,00	0,00	2 537 735,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 100 560,34	0,00	3 289 356,00

Outre les opérations d'ordre, ce budget enregistre le règlement des deux emprunts long terme réalisés pour l'aménagement de la zone. En recette, deux ventes sont inscrites (234 416 € pour la cession de 3 lots, déjà encaissés en janvier 2019, et 133 000 € pour la cession du lot 21 de 3 200 m²).

Vu le débat d'orientations budgétaires du 28 février 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 février 2019,

Vu le projet du budget primitif pour le budget annexe Berlanne Ouest,
Avoir en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe BERLANNE OUEST arrêté comme suit :
 - o au chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - o au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

VOTANTS : 81

POUR : 81

**Propositions budgétaires pour l'année 2019
Budget annexe ZAE COMMUNALES**

Rapporteur : M. Dino FORTE, 3^{ème} Vice-Président en charge du Développement Economique. ZA Entreprises,

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 28 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		0,00		0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	2 040 285,00	2 040 285,00	2 040 285,00	2 040 285,00	4 080 570,00	4 080 570,00
TOTAUX	2 040 285,00	2 040 285,00	2 040 285,00	2 040 285,00	4 080 570,00	4 080 570,00

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		BP 2019
6015 : Achat de terrain		1 753 483,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 753 483,00
042 - 71355 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - annulation du stock initial		286 802,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		286 802,00
<i>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</i>		2 040 285,00
Recettes de fonctionnement		BP 2019
7015 - Vente de terrains aménagés		286 802,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		286 802,00
042 - 71355 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 753 483,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 753 483,00
<i>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</i>		2 040 285,00

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement		BP 2019
168741 : Autres dettes communes membres du GFP		286 802,00
Total des dépenses réelles d'investissement		286 802,00
040 - 3555 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 753 483,00
<i>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</i>		2 040 285,00
Recettes d'investissement		BP 2019
168741 - Autres dettes communes membres du GFP		1 753 483,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 753 483,00
040 - 3555 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		286 802,00
<i>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</i>		2 040 285,00

Ce budget permet la commercialisation des lots restants sur les zones d'activité économique financées par les communes (Morlaàs, Ger et Pontacq) avant le transfert de cette compétence à l'intercommunalité au 1er janvier 2017.

Conformément aux modalités financières et patrimoniales du transfert, il prévoit le rachat des stocks de terrains aux communes pour 1 753 483 € (inclusion de la commune de Ger après la clôture de son budget annexe), financé par une avance de ces dernières.

Deux ventes sont inscrites, d'un montant de 231 770 € sur la zone de Pey et de 55 032 € sur la zone de Biébachette, avec reversement aux communes.

Vu le débat d'orientations budgétaires du 28 février 2019,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 février 2019,
Vu le projet du budget primitif pour le budget annexe ZAE Communales,
Avoir en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe ZAE COMMUNALES arrêté comme suit :
 - o au chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - o au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

VOTANTS : 81 POUR : 81

Propositions budgétaires pour l'année 2019
Budget annexe ORDURES MENAGERES ET DECHETS ASSIMILES

Rapporteur : M. Philippe CASTETS, 5^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement : déchets ménagers – ISDI
- Décharges

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 28 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		169 331,73		21 413,28	0,00	190 745,01
Opérations de l'exercice	2 975 175,73	2 805 844,00	21 413,28	0,00	2 996 589,01	2 805 844,00
TOTAUX	2 975 175,73	2 975 175,73	21 413,28	21 413,28	2 996 589,01	2 996 589,01

Le détail en figure ci-dessous :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
011 - Charges à caractère général	34 197,73	13 180,36	13 198,00
611 - Contrats de prestations de services	24 999,73	3 982,36	4 000,00
62878 - A d'autres organismes	9 198,00	9 198,00	9 198,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 940 978,00	3 293 976,13	3 402 330,55
6522 - Reversement de l'excédent des budgets annexes	0,00	394 297,55	394 297,55
6558 - Autres contributions obligatoires	2 940 978,00	2 899 678,58	3 008 033,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 975 175,73	3 307 156,49	3 415 528,55
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	2 975 175,73	3 307 156,49	3 415 528,55
<i>Recettes</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00	22 042,00	22 042,00
7018 - Autres ventes de produits finis	0,00	22 042,00	22 042,00
73 - Impôts et taxes : TEOM	2 805 844,00	2 998 566,00	2 985 074,00
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés		439,00	
7331 - Taxe d'enlèv. des ordures ménagères et assimilés	2 805 844,00	2 998 127,00	2 985 074,00
74 - Dotations, subventions et participations	0,00	61 155,11	14 115,00
7488- Autres attributions et participations		61 155,11	14 115,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	427,56	0,00
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		427,56	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 805 844,00	3 082 190,67	3 021 231,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	2 805 844,00	3 082 190,67	3 021 231,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	-169 331,73	-224 965,82	-394 297,55
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	169 331,73	394 297,55	394 297,55
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	0,00	169 331,73	0,00

Les dépenses sont essentiellement constituées par les contributions dues au SIECTOM (2 861 202 € pour 2019 + 79 776,06 € de reliquat de 2018) et de la participation au fonctionnement de la déchetterie du Luquet pour son utilisation par plusieurs communes membres de la Communauté de Communes Nord Est Béarn.

Une somme de 24 999,73 € a été approvisionnée dans le cadre de la collecte des pneus agricoles.

Afin de pouvoir financer l'ensemble de ces dépenses, il est proposé un produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élevant à 2 805 844,00 €

Proposition de taux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019 :

Il est rappelé ci-dessous le classement en zonages appliqué sur le territoire communautaire.

	Zonage DGFIP	Service	% TEOM	Répartition
SECTEUR URBAIN	05	OM 1 fois/sem. porte à porte	97,51%	Morlaàs
		Sélectif tous les 15 jrs porte à porte		
		Verre porte à porte		
		Collecte des déchets verts		
	20	OM 1 fois/sem. porte à porte	88,62%	Andoins Buros Lembeye Saint Castin Saint Jammes Serres-Morlaàs
		Sélectif tous les 15 jrs porte à porte		
		Verre porte à porte		
	25	OM 1 fois/sem. porte à porte	82,50%	Bernadets
		Sélectif tous les 15 jrs porte à porte		
Verre en apport volontaire				
SECTEUR SEMI-RURAL	15	OM 1 fois/sem. porte à porte	89,10%	Anos Barinque Saint Armou
		Sélectif tous les 15 jrs porte à porte		
		Verre en apport volontaire		
	35	OM 1 fois/sem. porte à porte	74,93%	Luc Armau Maucor Ouillon Sedzère (Lot.)
SECTEUR RURAL	01	OM 1 fois/sem. porte à porte	100,00%	Eslourenties-Daban Monassut-Audiracq
		Sélectif tous les 15 jrs porte à porte		
		Verre en apport volontaire		
	30	OM 1 fois/sem. porte à porte	80,74%	Gabaston Cosledaà- Lube- Boast Higuères-Souye Bassillon-Vauzée St Laurent-Bretagne
		Sélectif tous les 15 jrs porte à porte		
		Verre en apport volontaire		
	40	Verre en apport volontaire	63,12%	Le reste du territoire
		Sélectif et verre en apport volontaire		
		Nettoyage des points d'apport volontaire		
EX CCOG	10	OM 1 fois/sem. porte à porte	94,00%	Les 14 communes de l'ancienne CCOG
		Sélectif ts les 15 jrs porte à porte		
		Verre en apport volontaire		

Ainsi, en moyenne, sauf changement de zonage à la demande des conseils municipaux, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères diminueraient entre 8,14 et 9,56 %.

Il est donc demandé au conseil communautaire de se prononcer quant aux taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019.

Constatant que le budget annexe « Ordures ménagères et déchets assimilés » doit s'autofinancer,

Constatant que le produit attendu de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 2 805 844 €,

Constatant les bases notifiées,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- FIXE ainsi qu'il suit les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2019 :

	Bases 2019	Produit 2019	Taux 2019
Zone 01	508 387	50 048	9,84%
Zone 05	5 561 049	533 825	9,60%
Zone 10	11 569 554	1 070 625	9,25%
Zone 20	6 259 856	546 121	8,72%
Zone 25	448 992	36 466	8,12%
Zone 15	1 057 515	92 759	8,77%
Zone 30	1 577 466	125 384	7,95%
Zone 35	1 051 891	77 592	7,38%
Zone 40	4 393 813	273 024	6,21%
	32 428 523	2 805 844	

VOTANTS : 81

POUR : 81

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
21 - Immobilisations corporelles	21 413,28	0,00	21 413,28
Total des dépenses réelles d'investissement	21 413,28	0,00	21 413,28
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (A)	21 413,28	0,00	21 413,28
<i>Recettes</i>	BP 2019	CA 2018	BP 2018
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (B)		0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	-21 413,28	0,00	-21 413,28
+ 001 - Excédent d'investissement n-1 reporté	21 413,28	21 413,28	21 413,28
= RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN INVESTISSEMENT)	0,00	21 413,28	0,00

La section d'investissement demeure à simple titre d'affichage : il s'agit en effet de la reprise de l'excédent d'investissement issu de la gestion en régie de cette compétence sur le secteur d'Ousse-Gabas jusqu'au 31 décembre 2017. Il sera à nouveau demandé le reversement de l'excédent d'investissement sur la section de fonctionnement, à condition que le conseil communautaire autorise le Président à lancer la démarche.

Vu le débat d'orientations budgétaires du 28 février 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 février 2019,

Vu le projet du budget primitif pour le budget annexe Ordures ménagères et déchets assimilés,

Avoir en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe ORDURES MENAGERES ET DECHETS ASSIMILES arrêté comme suit :
 - o au chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - o au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- APPROUVE la proposition énoncée ;
- CHARGE le Président d'effectuer les démarches nécessaires pour parvenir au règlement de cette affaire.

VOTANTS : 81

POUR : 81

**Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP).
REHABILITATION DES ZONES POLLUEES**

Rapporteur : M. Jean-Pierre BARRERE, 1er Vice-Président en charge des Finances,

Les communautés de communes ont la possibilité de gérer de manière pluriannuelle leurs dépenses d'investissement et leurs dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des frais de personnel et des subventions de fonctionnement versées aux organismes privés.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de voter une autorisation de programme pour le projet de réhabilitation des zones polluées ainsi que détaillé ci-après :

- Montant global de l'AP : 1 042 714 € TTC :
 - o CP année n : 399 118 €
 - o CP année n+1 : 320 946 €
 - o CP année n+2 : 322 650 €.

Ces dépenses seront équilibrées comme suit :

- Subvention du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques : 277 543 €
- Subvention LEADER : 43 414 €
- Subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine : 56 627 €
- Fonds de concours communaux : 185 019 €
- Part intercommunale : 480 111 €

Les crédits correspondants à l'année seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2019.

M. CAZENAVE sollicite une explication : on nous met un montant global et pour 2019 on va retrouver 399 118 € de dépenses et 19 000 € de recettes. Il a un peu de mal à comprendre pourquoi on ne retrouve pas les recettes.

Compte tenu de l'avancée des travaux, la prévision de recettes en 2019 est limitée à la subvention du Conseil Départemental sur la zone polluée de Livron. Les travaux sur l'ISDI de Simacourbe et la zone polluée de Ger ne seront pas terminés suffisamment tôt dans l'exercice pour envisager un encaissement des subventions en 2019. Ces recettes seront donc inscrites au budget primitif 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-3,

Vu l'instruction M14,

Constatant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement est nécessaire au montage du projet « Réhabilitation des zones polluées »,

Constatant l'avis favorable émis par le bureau le 28 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE les propositions présentées ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif pour 2019.

VOTANTS : 81

POUR : 81

Propositions budgétaires pour l'année 2019 BUDGET GÉNÉRAL

Discours du Président : « tous les ans, nous devons sortir un million d'euro par an. Mon mandat est d'installer la communauté de communes sur les trois ans. Les trois territoires dans nos esprits ne doivent désormais plus faire qu'un. Ma responsabilité est que ceux qui viendront à la suite trouvent une situation saine et un cadre posé. Nous avons discuté en bureau : ça va nous demander de trouver des sources d'économie. Chaque euro compte ; il n'y a pas de petites économies. Tout le mois de mai va être consacré à cette recherche d'économie quelque soit le secteur (petite enfance, économie, subventions, ...). Le budget que nous allons vous présenter l'est sans ces économies. Le souhait est donc qu'en fin d'année on arrive à trouver des économies. Je rappelle aussi une règle : quand une communauté de communes augmentent les impôts, en principe les communes ne les augmentent pas. Je veux que vous soyez bien conscient de la difficulté de l'exercice ; nos autres collègues des communautés de communes traversent les mêmes difficultés. »

Les propositions budgétaires examinées en Bureau le 28 mars dernier et soumises à l'approbation de l'Assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser			6 498,00	42 773,00	6 498,00	42 773,00
Résultat reporté		2 855 790,41		78 883,11	0,00	2 934 673,52
Opérations de l'exercice	16 319 489,41	13 463 699,00	1 754 198,00	1 639 039,89	18 073 687,41	15 102 738,89
TOTAUX	16 319 489,41	16 319 489,41	1 760 696,00	1 760 696,00	18 080 185,41	18 080 185,41

Section de fonctionnement :

DEPENSES	Propositions BP 2019	CA 2018	BP 2018
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 545 884,00	1 323 570,51	1 585 904,00
012. DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 487 718,00	4 028 350,87	4 093 297,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	5 639 552,00	5 716 941,80	5 716 952,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 798 335,00	1 032 269,35	1 200 264,41
Total des dépenses de gestion	13 471 489,00	12 101 132,53	12 596 417,41
66-CHARGES FINANCIERES	111 481,00	123 820,34	124 408,92
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 104 137,00	11 257,46	1 042 525,11
022- DEPENSES IMPREVUES	301 242,52		196 296,44
Total des dépenses réelles de fonctionnement	14 988 349,52	12 236 210,33	13 959 647,88
023- Virement à la section d'investissement	1 052 783,89		1 010 493,23
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	278 356,00	254 951,88	254 951,88
Total dépenses de fonctionnement	16 319 489,41	12 491 162,21	15 225 092,99
Recettes	Propositions BP 2019	CA 2018	BP 2018
013- ATTENUATION DE CHARGES	134 122,00	74 193,66	73 058,00
70- PROD. DES SCES DU DOMAINE, DIVERS	886 966,00	886 110,26	886 309,00
73- IMPÔTS ET TAXES	9 105 638,00	8 411 708,00	8 338 427,00
74- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS.	3 128 547,00	3 289 812,34	3 281 211,00
75- AUTRES PRODUITS ET GESTION COURANTE	208 426,00	586 810,10	584 569,00
Total des recettes de gestion	13 463 699,00	13 248 634,36	13 163 574,00
76- PRODUITS FINANCIERS	0,00	3 481,00	0,00
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	33 318,27	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	13 463 699,00	13 285 433,63	13 163 574,00
002 - report excédent de fonctionnement n-1	2 855 790,41	2 061 518,99	2 061 518,99
Total recettes de fonctionnement	16 319 489,41	15 346 952,62	15 225 092,99

Résultat annuel de l'exercice en fonctionnement	-2 855 790,41	794 271,42	-2 061 518,99
Report année n-1	2 855 790,41		2 061 518,99
Résultat global de l'exercice en fonctionnement	0,00	2 855 790,41	0,00

Sont mentionnées ci-après les propositions article par article ainsi que les explications des variations.

DEPENSES	Propositions BP 2019	CA 2018	BP 2018	Variation/CA 2018	Variation/BP 2018
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 545 884,00	1 323 570,51	1 585 904,00	16,80%	-2,52%
6042- Achat prestations de service	70 410,00	65 359,18	64 633,00	7,73%	8,94%
60611- eau et assainissement	25 880,00	25 093,24	29 470,00	3,14%	-12,18%
60612- énergie- électricité	77 150,00	92 090,31	97 844,00	-16,22%	-21,15%
60621- Combustibles	13 900,00	13 102,47	9 100,00	6,09%	52,75%
60622- carburant	13 750,00	12 414,37	12 830,00	10,76%	7,17%
60623- alimentation	165 700,00	169 189,67	163 000,00	-2,06%	1,66%

60624- Produits de traitement	5 800,00	5 580,42	7 500,00	3,93%	-22,67%
60631- fournitures d'entretien	15 860,00	14 652,92	19 970,00	8,24%	-20,58%
60632- fournitures de petit équipement	25 950,00	25 767,67	20 400,00	0,71%	27,21%
60633 - Fournitures de voirie	0,00	72,00	0,00	-100,00%	
60636- Vêtements de travail	1 450,00	170,61	1 400,00	749,89%	3,57%
6064- fournitures administratives	12 350,00	10 721,94	12 650,00	15,18%	-2,37%
6065 - Livres, cassettes, disques ...	17 080,00	16 536,20	15 500,00	3,29%	10,19%
6068- Autres matières et fournitures	34 200,00	26 994,09	37 800,00	26,69%	-9,52%
611- contrats de prestations de services	141 182,00	129 689,67	190 548,00	8,86%	-25,91%
6132- Locations immobilières	29 300,00	29 264,28	29 259,00	0,12%	0,14%
6135- Locations mobilières	8 200,00	4 892,35	2 741,00	67,61%	199,16%
61521- Entretien de terrains	40 475,00	35 385,80	31 967,00	14,38%	26,61%
615221- Bâtiments publics	38 900,00	26 499,09	46 800,00	46,80%	-16,88%
615228- Autres bâtiments	10 000,00	5 684,62	10 000,00	75,91%	0,00%
615231- Voirie	50 000,00	11 310,00	0,00	342,09%	
615232- Réseaux	0,00	0,00	5 000,00		-100,00%
61551-Matériel roulant	5 500,00	4 227,66	15 300,00	30,10%	-64,05%
61558- autres biens mobiliers	10 700,00	7 287,76	13 000,00	46,82%	-17,69%
6156- maintenance	111 060,00	93 057,12	117 554,00	19,35%	-5,52%
6161- primes d'assurance	30 630,00	28 609,38	29 698,00	7,06%	3,14%
6162- Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	7 000,00		-100,00%
617 - Etudes et recherches	122 294,00	83 097,61	69 625,00	47,17%	75,65%
6182- documentation générale et technique	5 610,00	3 363,96	5 530,00	66,77%	1,45%
6184- Versements à des organismes de formation	6 684,00	7 376,00	10 226,00	-9,38%	-34,64%
6188- Autres frais divers	1 050,00	951,29	1 050,00	10,38%	0,00%
6225- Indemnités au comptable & régisseurs	1 100,00	900,00	1 141,00	22,22%	-3,59%
6226- Honoraires	4 500,00	8 895,00	7 000,00	-49,41%	-35,71%
6227- frais d'actes et de contentieux	12 000,00	1 735,71	11 000,00	591,36%	9,09%
6228 - Rémunération interm. - Divers	500,00	470,40	2 935,00	6,29%	-82,96%
6231- annonces et insertions	1 300,00	180,00	0,00	622,22%	
6232- Fêtes et cérémonies	13 150,00	5 034,71	18 200,00	161,19%	-27,75%
6236- catalogues et imprimés	1 500,00	1 035,32	7 490,00	44,88%	-79,97%
6237- publications	28 800,00	20 957,33	34 033,00	37,42%	-15,38%
6247- transports collectifs	31 225,00	29 873,60	35 000,00	4,52%	-10,79%
6251- Voyages et déplacements	7 985,00	4 965,81	15 850,00	60,80%	-49,62%
6256- Missions	500,00	159,94	500,00	212,62%	0,00%
6261- frais d'affranchissement	15 860,00	13 248,56	22 200,00	19,71%	-28,56%
6262- frais de télécommunications	35 275,00	32 681,65	42 456,00	7,94%	-16,91%
627-Services bancaires et assimilés	1 000,00	425,33	1 000,00	135,11%	0,00%
6281- Concours divers (cotisations...)	169 142,00	139 255,47	144 834,00	21,46%	16,78%
62875- Remb.aux cnes membres gfp	24 795,00	9 600,55	27 950,00	158,27%	-11,29%
62878- Remboursement à d'autres organismes	12 000,00	10 951,56	37 230,00	9,57%	-67,77%
6288- Autres services extérieurs	74 250,00	74 044,20	77 590,00	0,28%	-4,30%
63512- taxes foncières	16 100,00	16 950,00	18 000,00	-5,01%	-10,56%
63513- Autres impôts locaux	310,00	301,00	300,00	2,99%	3,33%
6355 - Taxes et impôts sur véhicules	300,00	0,00	300,00		0,00%
637- Autres impôts, taxes...	3 227,00	3 462,69	3 500,00	-6,81%	-7,80%

Le tableau ci-dessous dresse une situation des participations prévisionnelles au titre des concours divers (art. 6281), ce qui correspond à des engagements pris par la collectivité :

	BP 2019	CA 2018	Variation
ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE	3 640,00	3 649,70	-0,27%
ASSOCIATION DES MAIRES DES PYRENEES ATLANTIQUES	2 240,00	2 228,49	0,52%
AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE	6 620,00	6 238,98	6,11%
INSERTION EMPLOI BEARN ADOUR	72 216,00	71 371,95	1,18%
ASSOCIATION LOISIRS ET JEUNESSE (Artigueloutan)	25 000,00	23 842,00	4,86%
ASSOCIATION PONT DU TONKIN (Pontacq)	8 000,00	7 582,88	5,50%
ALSH PONTIACQ VIELLEPINTE	1 500,00	861,00	74,22%
AUDAP	15 000,00	14 122,00	6,22%
AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE (Informatique)	3 200,00	3 119,49	2,58%
AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE (Technique)	3 200,00	3 119,49	2,58%
AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE (Urbanisme)	3 200,00	3 119,49	2,58%
AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES	8 000,00		
INSTITUTION ADOUR	300,00		
MAISON DES VINS	8 126,00		
CONTRAT LOCAL DE SANTE	8 900,00		
TOTAL	169 142,00	139 255,47	21,46%

Outre les augmentations « classiques » sur les fluides et l'alimentation, l'article 6281 tel que mentionné ci-dessus, il faut également noter :

- Développement économique : + 50 000 € au titre de l'entretien de la voirie ; + 20 000 € pour le marché de l'entretien des espaces verts sur l'exercice ; + 20 000 € sur les études inscrites en fonctionnement (solde étude FISCAC : 10 000 € ; 10 000 € pour l'application numérique)
- Le démarrage de la mission d'archivage du CDG : 9 620 €
- La piscine d'Arrosès : + 10 200 € (le fonds de concours pour l'année 2018 a été versé en 2019 pour un montant de 4 977,17 € ; il ne sera pas à prévoir bien évidemment à compter de 2019)
- Il a été considéré que la Communauté reprenait à son compte l'ALSH à Pontacq à compter de septembre 2019 : + 5 965 €
- Le recours accru au service de portage de repas de Lembeye ainsi que la hausse du tarif laisse prévoir une augmentation de 4 000 € sur le portage de repas. Les recettes de ce service progresseront également.
- Projets liés à l'environnement : 13 000 € pour le lancement du projet trame biodiversité (recette 10 000 €) ; pelouses sèches : + 18 772 € (inscriptions de recettes pour 63 923 € au total)
- Installations de Stockage de Déchets Inertes/décharges : 13 000 € d'élagage et de défrichage ; 22 129 € d'étude pour la valorisation de la zone humide de Ger Manas.

DEPENSES	Propositions BP 2019	CA 2018	BP 2018	Variation/CA 2018	Variation/BP 2018
012. DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 487 718,00	4 028 350,87	4 093 297,00	11,40%	9,64%
6217- Personnel affecté par les communes	49 170,00	53 269,66	60 300,00	-7,70%	-18,46%
6218- Autres personnels extérieurs	40 000,00	18 164,65	41 600,00	120,21%	-3,85%
6331- Versement transport	40 617,00	39 035,79	39 820,00	4,05%	2,00%
6332- Cotisations versées au FNAL	12 219,00	11 310,09	11 820,00	8,04%	3,38%
6336- Cotisations versées au CNFPT CDG	53 496,00	46 726,25	48 220,00	14,49%	10,94%
6338- Autres impôts, taxes et assimilés	7 314,00	6 786,64	7 075,00	7,77%	3,38%
64111- Rémunération principale	2 216 316,00	2 059 725,39	2 158 000,00	7,60%	2,70%
64131- Rémunération	636 619,00	501 972,56	378 100,00	26,82%	68,37%
64168- Autres emplois d'insertion	67 565,00	62 237,83	62 250,00	8,56%	8,54%
6417- Rémunération des apprentis	18 492,00	13 473,24	13 200,00	37,25%	40,09%
6451- Cotisations à l'URSSAF	423 225,00	386 374,21	383 650,00	9,54%	10,32%

6453- Cotisations aux caisses de retraite	607 341,00	562 604,77	573 550,00	7,95%	5,89%
6454- Cotisations aux ASSEDIC	27 676,00	26 718,25	26 670,00	3,58%	3,77%
6456 - Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	0,00	3 500,00		-100,00%
6455- Cotisations pour assurance du personnel	86 744,00	78 213,32	80 142,00	10,91%	8,24%
6458- Cotisations organismes sociaux	42 191,00	33 198,75	80 520,00	27,09%	-47,60%
6475- Médecine du travail	9 070,00	9 993,27	10 500,00	-9,24%	-13,62%
6488- Autres charges (chèques de table)	149 663,00	118 546,20	114 380,00	26,25%	30,85%

Art. 6218 : il s'agit du remboursement des frais « accompagnement scolaire » dans le cadre de la Régie Transports auprès des communes de Lembeye (reste à devoir 11 674,67 € pour 2018), Simacourbe (2019), Aurions Idernes (reste à devoir 2018), Maspie (reste à devoir 2018) Moncaup (reste à devoir 2018) Sivos Récré A5 (reste à devoir 2018) Monassut (reste à devoir 2018). Il semble que la Région Nouvelle Aquitaine en vienne à les subventionner.

Art. 64111 : c'est bien évidemment le plus gros poste de ce chapitre puisqu'il s'agit de la rémunération brute (salaires et indemnités) des fonctionnaires territoriaux de la Communauté. Les raisons de l'augmentation sont les suivantes :

- Effet en année pleine des avancements 2018.
- Conséquences du PPCR (+ 18 567 €), des avancements d'échelon 2019 (+ 17 617 € en année pleine. 41 agents), de grade 2019 (+9 425 € en année pleine. 18 agents), du reclassement en catégorie A des éducateurs de jeunes enfants et assistants socio-éducatifs (+2 868 € en année pleine. 9 agents).
- Effet en année pleine de la mise en place du nouveau régime indemnitaire: + 40 550 €.
- Pérennisation de 3 emplois au 1er déc. 2018: +63 933 € (-48 224 € en 64131 en 2019/2018). Arrivée du 4^{ème} instructeur urbanisme en juin 2018 donc + 13 411 €. Coordination petite enfance entraînant nouvelle direction sur Nousty soit + 18 092 € en 2019.
- Adjoint en charge des bâtiments et de la flotte auto prévu pour 17 917 €.
- 2 départs en 2018 non remplacés (contractuels selon les besoins) soit - 26 837 €. Départ de la directrice de Buros (- 3 726 €) remplacée par un contractuel (64131), disponibilité de celle de Ger (remplacée par l'adjointe de Nousty, elle-même remplacée par un contractuel (64131)
- 7 congés maternité en cours ou à venir dans les SMA et RAM : remplacements prévus obligatoirement (art. 64131) tandis que les agents en maternité conservent leur rémunération ; remboursement pour une partie du salaire (sans les charges patronales) à l'article 6419 en recettes.

Art. 64131 : il est ici question de la rémunération brute des agents contractuels.

- Prévisions pour les accueils de loisirs selon le taux de remplissage fourni par les directeurs. Anticipation Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Pontacq: + 15 000 €.
- Piscine Arrosès: + 6 700 €.
- 7 congés maternité en cours ou à venir dans les SMA et RAM et provision maladie=> remplacements prévus obligatoirement soit + 66 431 € (environ 88 000 € chargés).
- Effet en année pleine recrutements en cours d'année 2018 pour une année (+ 26 787 € en année pleine).

Art. 64168 : 1 emploi d'insertion (Contrat PEC) sur l'année entière (12 360,74 €) occupant les fonctions de secrétaire administratif Ressources Humaines (la personne ayant occupé l'emploi en 2018 n'est restée que 3 mois soit + 9 113,37 €/2018); en 2018, fin d'un emploi aidé à temps complet le 31 mai. Les prévisions présentées comprennent donc 3 « Pôle Emploi Compétence » à temps complet, constituant le pôle remplacement et renfort des crèches ainsi que l'emploi de secrétaire visé plus haut à 24/35^{ème}.

Art. 6417 : il est prévu de recourir à un apprentissage secteur public à temps complet niveau Master pour le service Economie à compter du mois de septembre 2019 tandis que s'achèvera l'apprentissage niveau BTS "communication- accueil ».

L'article 6488 correspond aux prévisions de commandes de tickets restaurant pour l'année (environ 3 800 tickets supplémentaires sur l'année). Il faut le contrebalancer avec l'article 7588 correspondant au remboursement de la part salariale.

Compte tenu de ce qui précède, pour avoir une vision globale du coût des charges de personnel, il importe donc de faire un point sur les recettes attendues :

Chap./Art.	Désignation	Budget 2018	CA 2018	BP 2019	Différentiel BP 2019/ CA 2018	2019/CA 2018
013	Atténuations de charges	73 058,00	74 193,66	134 122,00	59 928,34	80,77%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	73 058,00	74 193,66	134 122,00	59 928,34	80,77%
70	Produit des services, domaines...	215 439,00	201 881,23	201 095,00	-786,23	-0,39%
70845	Remboursement du personnel mis à disposition	24 500,00	29 927,78	11 320,00	-18 607,78	-62,18%
70841	Mise à disposit° du pers. aux budgets annexes	168 164,00		167 000,00	167 000,00	
70848	Aux autres organismes	22 775,00	171 953,45	22 775,00	-149 178,45	-86,76%
74	Dotations subventions participations	0,00	14 023,72	20 398,00	6 374,28	45,45%
74718	Autres (Remboursement ASP)	0,00	14 023,72	20 398,00	6 374,28	45,45%
75	Autres produits de gestion courante	44 612,00	47 684,60	59 862,00	12 177,40	25,54%
7588	Remboursement part salariale Tickets Restaurants	44 612,00	47 684,60	59 862,00	12 177,40	25,54%
TOTAL DES RECETTES		333 109,00	337 783,21	415 477,00	77 693,79	23,00%

CONCLUSION :

<i>total général des frais de personnel (-recettes)</i>	Total Budget	Réalise	Propositions	Différentiel BP 2019/ CA 2018	2019/CA 2018
	3 760 188,00	3 690 567,66	4 072 241,00	381 673,34	10,34%

Certains membres de l'assemblée sont surpris par la hausse des frais de personnel compte tenu de l'optique affichée par le Président de rechercher des économies dans tous les services. Il leur est rappelé les explications figurant plus haut et insisté sur l'attention qui sera accordée tout au long de l'année 2019, notamment sur les effectifs des agents contractuels.

Il faut également noter que les services sont en augmentation (remboursement en partie de la rémunération des agents en congé maternité).

DEPENSES	Propositions BP 2019	CA 2018	BP 2018	Variation/CA 2018	Variation/BP 2018
014 ATTENUATION DE PRODUITS	5 639 552,00	5 716 941,80	5 716 952,00	-1,35%	-1,35%
739211-Attributions de compensation	5 230 000,00	5 307 389,80	5 307 400,00	-1,46%	-1,46%
739221-Reversement sur FNGIR	409 552,00	409 552,00	409 552,00	0,00%	0,00%

Le versement des attributions de compensation aux communes représente le plus gros poste de dépenses sur la section de fonctionnement (quasiment 39 % des dépenses de gestion prévisionnelles).

DEPENSES	Propositions BP 2019	CA 2018	BP 2018	Variation/CA 2018	Variation/BP 2018
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 798 335,00	1 032 269,35	1 200 264,41	74,21%	49,83%
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences	1 752,00	0,00	0,00		
6531-Indemnités	168 684,00	167 871,60	153 000,00	0,48%	10,25%
6532-Frais de mission	10 000,00	0,00	15 000,00		-33,33%
6534 - Cotisations de Sécu.Sociale Part Patr.	26 845,00	23 192,28	24 000,00	15,75%	11,85%
6535-Frais de formation	10 000,00	0,00	10 000,00		0,00%
6541 - Créances admises en non-valeur	1 500,00	1 158,41	0,00	29,49%	
6542-Créances éteintes	2 000,00	2 580,79	0,00	-22,50%	
6553- Service d'incendie	537 852,00	262 100,45	262 100,45	105,21%	105,21%
65548- Contributions organismes de regroupement	594 569,00	316 415,74	346 447,85	87,91%	71,62%
65731 - Etat	3 630,00	0,00	0,00		
657341 - Communes membres du GFP	60 000,00	12 180,88	65 500,00	392,58%	-8,40%
657363- Subv.de fonct. Et. à carac.adm.	138 377,00	110 000,00	129 584,11	25,80%	6,79%

657364- Subv.de fonct.A caractère industriel et commercial	50 632,00	0,00	50 632,00		0,00%
6574-Subventions de fonctionnement aux associations	192 494,00	136 769,20	144 000,00	40,74%	33,68%

Les contributions au titre du contingent incendie ont bien entendu augmenté en application des nouvelles compétences dont la Communauté a été dotée (art. 6553).

Le détail des contributions (art. 65548) figure ci-dessous :

	BP 2019	CA 2018	Variation
SM Val d'Adour PETR	22 000	21 013	4,70%
SM Tourisme Lembeye	59 240	51 500	15,03%
SM Grand Pau	30 512	57 191	-46,65%
GEMAPI (contributions aux divers syndicats)	327 500	109 283	199,68%
SM ZAEI Garlin	47 502	42 443	11,92%
	BP 2019	CA 2018	Variation
La Fibre 64	40 920	15 486	164,24%
SM Aéroport Pau Pyrénées	18 500	18 500	0,00%
Pôle Métropolitain Pays de Béarn	48 395	1 000	4739,50%
TOTAL	594 569	316 416	87,91%

Un point plus précis mérite d'être réalisé sur la compétence GEMAPI :

BUDGET PRIMITIF 2019 : COMPETENCE GEMAPI

Entretien des bassins écrêteurs de crue	2 300,00
Visite technique approfondie bassin Morlaàs	1 500,00
Adhésion Institution Adour	300,00
Contribution Syndicat mixte Adour Amont	46 542,00
Contribution Syndicat des Bassins Versants du Gabas, du Louts et du Bahus	19 515,00
Contribution Syndicat du Bassin Versant des Luys	110 585,00
Contribution Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau	150 848,00
Dépense exceptionnelle - remboursement agriculteur	1 050,00
TOTAL dépenses de fonctionnement	332 640,00

Etude hydraulique bassin des Luys Instit Adour	30 000,00
Etude modélisation bassin de crue Buros	3 114,00
Etude quartier Lafontaine Morlaàs - Dossier Loi sur l'eau	5 000,00
Travaux zone d'expansion de crue Lafontaine	10 000,00
Travaux bassin Buros - lancement	30 000,00
Enrochement bassin Dugat à Morlaàs	1 896,00
TOTAL dépenses d'investissement	80 010,00

TOTAL DES DEPENSES BUDGET PRIMITIF 2019

412 650,00

PRODUIT DE TAXE GEMAPI 2019 VOTE	343 737,00
RELIQUAT TAXE GEMAPI 2018	20 625,00

RESTE A CHARGE SUR LE BUDGET GENERAL AU BP 2019	48 288,00
--	------------------

Les frais inhérents aux derniers remboursements auprès des communes concernant les TAP sont prévus à l'article 657341 (délibération n°2018-2911-7.6-8). L'article 657364 reprend le versement au budget annexe de la ZA de Samsons Lion de la plus-value de la vente du terrain à la Conserverie du Vic Bilh correspondant à l'intégration des dépenses d'aménagement dont bénéficie le terrain.

Article 6574-Subventions de fonctionnement aux associations :

Il est proposé dans un premier temps au conseil communautaire de se prononcer sur le projet de règlement d'attributions des subventions en matière culturelle et sportive. En effet, la délibération n°2017-2303-5.6-2 du 23 mars 2017 charge le bureau d'instruire les demandes de subvention dans les domaines décrits selon un règlement d'intervention approuvé en conseil. Le document figurant ci-dessous a été préparé par la commission lors de sa séance du 11 mars et validé par le bureau le 28.

M. Bernard POUBLAN, 10^{ème} Vice-Président en charge du Lien social : sports – culture – animation – vie associative, s'en fait le rapporteur.

Ce document a fait l'objet d'une validation par le Conseil communautaire en date du.....

Préambule :

L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire. Les subventions attribuées ont pour caractéristiques d'être facultatives (elles ne peuvent être exigées par un quelconque tiers), précaires (leur renouvellement ne peut être automatique en application de la règle de l'annualité budgétaire), conditionnelles (elles doivent être attribuées sous condition d'une utilité locale et communautaire qui reste soumise à la libre appréciation du conseil communautaire). Ce règlement définit les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement de cette subvention.

Article 1 : Cadre d'intervention statutaire de la Communauté de communes Nord Est Béarn

La Communauté de commune Nord Est Béarn (CCNEB) réservera son soutien financier uniquement aux structures œuvrant dans le cadre des compétences communautaires conformément à ses statuts :

« 3. Culture, actions culturelles :

(...)

- Aide aux associations du territoire dans le cadre de la formation pour les enfants de moins de 16 ans ou de l'évènementiel présentant un intérêt pour la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, dans le cadre du règlement approuvé par le conseil communautaire

4. Actions sportives :

- Aide aux associations du territoire dans le cadre de la formation pour les enfants de moins de 16 ans ou de l'évènementiel présentant un intérêt pour la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, dans le cadre du règlement approuvé par le conseil communautaire

5. Divers

(...)

- Soutien à des manifestations exceptionnelles participant à la promotion du territoire communautaire selon le règlement approuvé par le conseil communautaire. »

Article 2 : Bénéficiaires

Les porteurs de projets éligibles aux versements d'une subvention de la Communauté de communes Nord Est Béarn sont :

- les associations loi 1901 à vocation sportive ou culturelle déclarées dont le siège est situé sur le territoire d'action de la CCNEB

- les clubs sportifs agréés jeunesse et sport dont le siège est situé sur le territoire d'action de la CCNEB

Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité mentionnées à l'article 3.

Article 3 : Critères d'éligibilité

Le projet proposé doit entrer dans le champ de compétences de la Communauté de Communes défini dans ses statuts et s'inscrire dans les orientations suivantes :

- favoriser l'accès de tous à des loisirs de qualité
- développer le sentiment d'appartenance au territoire communautaire, créer du lien social

Sont concernés par la subvention les adhérents de moins de 16 ans résidant sur le territoire (soit les enfants nés après le 01/01/2003 pour l'année 2019).

Aucune aide ne sera accordée à un projet à caractère strictement commercial. Il sera exigé que les projets ou associations financées fassent référence à la CCNEB

Les actions soutenues sont celles concernant :

- **la formation sportive et culturelle**
 - o L'objet principal de l'association doit être l'organisation et l'encadrement d'activités sportives et culturelles régulières qui contribuent, notamment, à l'éducation et à la formation des jeunes ;
- **Les équipes évoluant au niveau national**
 - o Cette aide est accordée aux associations au titre des sports collectifs ou aux équipes de sport individuel pour leur participation aux différentes finales au niveau national (judo, natation, danse...);

- ***L'animation événementielle***
 - o *Le projet proposé doit se dérouler sur une ou plusieurs communes de la Communauté de communes et concerner, par ses implications, partie ou totalité des administrés de la CCNEB ;*
 - o *Le projet proposé doit contribuer à la promotion et au développement du territoire communautaire ; l'implication de plusieurs associations est fortement souhaitée.*
 - o *La participation de la CCNEB concerne uniquement des évènements ponctuels, et non les charges de fonctionnement et/ou d'investissement de l'association ;*
 - o *Le projet doit bénéficier de l'aval et d'une participation matérielle ou financière de la commune où il se déroule ;*
 - o *L'aide accordée s'élèvera à 10 % maximum du budget global de la manifestation sans dépasser les 2 000 € sous réserve de crédits disponibles au sein du budget communautaire ;*
- ***la promotion du territoire communautaire : édition***
 - o *Le projet éditorial proposé doit concerner une partie ou la totalité des administrés de la CCNEB ;*
 - o *Le projet éditorial proposé doit contribuer à la promotion et au développement du patrimoine commun et du territoire communautaire ;*
 - o *L'aide accordée s'élèvera à 50 % maximum du budget global du projet éditorial sans dépasser les 500 € sous réserve de crédits disponibles au sein du budget communautaire. Elle s'effectuera sous forme de soutien financier, la CCNEB n'intervenant pas de façon directe dans le processus éditorial.*

Article 4 : Procédure de dépôt de demande

Afin qu'elle soit instruite, la demande de subvention devra comporter :

- *le dossier de demande de subvention type dûment complété*
- *une lettre de demande de subvention*

Pour toute demande de subvention, les dossiers devront être déposés avant le2019, par mail à l'adresse suivante : vie.associative@cc-nordestbearn.fr ou par courrier « Service Vie Associative de la CCNEB » au siège de la CCNEB 1, rue St Exupéry – BP 26 – 64140 MORLAAS.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Article 5 : Modalités de financement

Les demandes seront examinées, après proposition de la commission Culture, Sport et Vie Associative, par le bureau au vu du règlement d'attributions des subventions approuvé par le conseil communautaire et selon les crédits votés par l'assemblée lors du budget primitif. La subvention ne peut avoir pour effet de procurer un bénéfice à l'association qui la reçoit.

Article 6 : Engagements du bénéficiaire de la subvention

Le bénéficiaire de la subvention doit faire mention du soutien de la Communauté de communes dans toutes ses opérations de communications et faire figurer le logo de la Communauté de Communes sur les documents de communication, les supports publicitaires et sur les lieux de la manifestation.

Toute association s'engage à fournir le bilan comptable et d'activité de l'année au moment de la demande.

La procédure proposée est la suivante :

- envoi auprès des communes du règlement, s'il est approuvé par le conseil, et du dossier type de demande de subvention ;
- la commune transmet l'ensemble aux associations de son territoire qu'elle estime remplir les conditions énoncées, à charge pour ces dernières de renvoyer les documents en temps et en heure auprès des services communautaires ;
- dès réception, ceux-ci instruisent techniquement la demande pour examen par la commission Sport Culture ;
- le Bureau sera saisi des propositions de la commission et les instruira jusqu'à épuisement des crédits
- les Maires seront informés du montant de la subvention versée par la Communauté aux associations situées sur le territoire communal.

Il est donc demandé son avis au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement d'attribution des subventions aux associations culturelles et sportives entrant dans le cadre des compétences communautaires, tel que joint en annexe

Sont proposés ci-après les enveloppes budgétaires pour l'aide à la formation ainsi que la répartition des crédits selon les associations.

Aide à la formation sportive et culturelle :

En 2018, 28 935 € ont été versés à ce titre (15 € par enfant de moins de 16 ans) :

Le travail réalisé par la commission le 11 mars dernier, prenant en compte les éléments en sa possession concernant les autres associations du territoire, porte le montant de **l'enveloppe pour 2019 à 44 157,00 €**, soit une augmentation de 52,61% par rapport à 2018.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le montant global proposé. En effet, ainsi que vu plus haut, ce sera le Bureau qui se chargera, sur propositions de la commission, de la répartition des crédits.

Aide aux équipes nationales et/ou fédérales et pour l'aide à la formation sportive et culturelle pour l'année 2019 :

	Mandaté en 2018	Propositions pour 2019	Observations
FOYER RURAL GER VOLLEY BALL	2 000,00 €	2 000,00 €	
PAU NOUSTY SPORTS	6 000,00 €	8 000,00 €	4 équipes engagées
USEP GER SERON BEDEILLE	2 000,00 €	2 000,00 €	
TOTAL	10 000,00 €	12 000,00 €	

Ces propositions sont soumises au vote du conseil communautaire.

Enseignement musical à vocation intercommunale :

	Mandaté en 2018	Propositions	Observations
CLUB DES JEUNES (Musique Morlaàs)		35 070,00 €	Selon dernières estimations du Département
LES AMIS DE LA MUSIQUE	13 000,00 €	21 209,00 €	Cf. observations Club des Jeunes
TOTAL	13 000,00 €	56 279,00 €	

Il est proposé dans un premier temps de traiter le Club des Jeunes et les Amis de la Musique, soit une **enveloppe totale de 56 279, 00 €** (en augmentation de 332,92%). Le travail se poursuit avec l'**association FAIRE** (Espoey), le Club de la Vallée de l'Ousse 'section musique' (Soumoulou) et l'école de musique de la Vallée de l'Ousse (Pontacq) et le Département. Il semble qu'il puisse y avoir une entrée dans le schéma au mois de septembre, ce qui induirait une subvention de 18 737,00 € (proratisation de 56 212,00 € au titre d'une année pleine). Une décision modificative de crédits pourra donc être présentée lors d'un prochain conseil.

Ces propositions sont soumises au vote du conseil communautaire.

Action sociale :

	Mandaté en 2018	Propositions	Observations
ADIL PARLEMENT DE NAVARRE	1 105,00 €	1 132,00 €	264 habitants de la CCNEB reçus en 2018
ADMR SOUMOULOU	12 552,00 €	12 552,00 €	
ADMR CANTON DE LEMBEYE	5 638,00 €	5 638,00 €	
ASSOCIATION DE GESTION MEDICO SOCIALE	9 000,00 €	9 000,00 €	
ASSOCIATION AIDE RURALE LUY ET GABAS (ADMR)	16 541,00 €	16 541,00 €	
ASPAD OUSSE GABAS	2 535,00 €	0,00 €	Le financement des SSIAD ne figure pas dans la définition de l'intérêt communautaire de la compétence Action Sociale
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	300,00 €	0,00 €	
GIP Conseil Départemental d'Accès au Droit des PA	6 922,20 €	6 930,00 €	
DIAPASON DU VIC BILH	8 000,00 €	8 000,00 €	

DIAPASON DU VIC BILH (subvention exceptionnelle 2019)		2 300,00 €	Impossible réglementairement de mettre à disposition (5/35 ^{ème} ; pas de remboursement de l'association) auprès de Diapason l'agent en CCD remplaçant la fonctionnaire en congé maternité : l'association doit l'embaucher directement Proposition : augmentation exceptionnelle de la subvention pour 2019= + 2300 € afin de faire face à cette nouvelle charge
RENCONTRE AMICALE PARENTALE	500,00 €	0,00 €	Pas de compétence au regard des nouveaux statuts
SECOURS CATHOLIQUE	5 000,00 €	5 000,00 €	
TOTAL	68 093,20 €	67 093,00 €	

Ces propositions sont soumises au vote du conseil communautaire.

Evènementiel :

	Mandaté en 2018	Propositions	Observations
ASSOCIATION PATRIMOINE EN RIBERE OUSSE	216,00 €	0,00 €	
CAVE DE CROUSEILLES. FÊTE DES VENDANGES	1 500,00 €	1 500,00 €	Faire convention de partenariat
COMITE DE FOIRE DE LEMBEYE	1 000,00 €	0,00 €	
Tournoi départemental Quilles de 9 Saint Arrou	200,00 €	0,00 €	
COOP LYCEE PROFESSIONNEL	1 500,00 €	1 525,00 €	
CYCLO CLUB MADIRANAIS	200,00 €	0,00 €	
DONNE MOI UNE CHANCE	200,00 €	0,00 €	
HEST EN GABAS		3 000,00 €	Rencontre écoles de musique. Pas de billet vendu car représentation d'enfants
LESCAR V SPRINT (Tour du Piémont Oloronais)	1 500,00 €	0,00 €	
LES ORCHIDEES BLANCHES	500,00 €	500,00 €	
MOTO CLUB DU MADIRANAIS	500,00 €	0,00 €	
MOULIN DE BELLEGARDE ASSOC	200,00 €	200,00 €	
PELOTE UNION MONASSUT (Tournoi)	1 000,00 €	0,00 €	Une fois tous les 2 ans a priori
SPORT ET CULTURE POUR TOUS	400,00 €	0,00 €	
TOTAL	8 916,00 €	6 725,00 €	

Ces propositions sont soumises au vote du conseil communautaire.

Autres :

	Mandaté en 2018	Propositions	Observations
ASSOCIATION BEARN ADOUR PYRENEES	800,00 €	500,00 €	
ASSOCIATION BERLANNE ENTREPRISES	1 000,00 €	0,00 €	
COLLEGE DU VIC BILH	260,00 €	0,00 €	
INITIATIVE BEARN	3 380,00 €	3 380,00 €	
LOUS PASSA CAMINS	2 360,00 €	2 360,00 €	Vont devoir faire de le débalisage de l'ancien PLR CCOG
TOTAL	7 800,00 €	6 240,00 €	

Ces propositions sont soumises au vote du conseil communautaire.

Il s'agit ensuite de poursuivre les explications sur les autres chapitres budgétaires.

DEPENSES	Propositions BP 2019	CA 2018	BP 2018	Variation/CA 2018	Variation/BP 2018
66-CHARGES FINANCIERES	111 481,00	123 820,34	124 408,92	-9,97%	-10,39%
66111- Intérêts réglés à l'échéance	113 170,00	125 018,42	124 607,00	-9,48%	-9,18%
66112- Intérêts- Rattachement	-2 689,00	-1 198,08	-1 198,08	124,44%	124,44%
661121- Intérêts. ICNE exercice N	41 620,00	44 449,80	44 449,80	-6,37%	-6,37%
661122- Intérêts. ICNE exercice N-1.	44 309,00	-45 647,88	-45 647,88	-197,07%	-197,07%
6688- Autres	1 000,00	0,00	1 000,00		0,00%

Evolution de l'annuité de la dette : 4 emprunts viennent à extinction en 2019.

Année	Capital au 1er janvier	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant dû au 31 décembre
-------	------------------------	---------	----------	-----------------	-----------------------------------

2019	3 689 605,68	341 100,06	113 164,21	454 264,27	3 348 506
2020	3 348 505,62	262 008,28	100 918,84	362 927,12	3 086 497
2021	3 086 497,32	266 128,57	92 814,11	358 942,68	2 820 369
2022	2 820 368,74	245 198,84	84 403,17	329 602,01	2 575 170
2023	2 575 169,89	252 435,58	76 584,29	329 019,87	2 322 734
2024	2 322 734,29	259 985,09	68 455,11	328 440,20	2 062 749

DEPENSES	Propositions BP 2019	CA 2018	BP 2018	Variation/CA 2018	Variation/BP 2018
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 104 137,00	11 257,46	1 042 525,11	9708,05%	5,91%
673- Titres annulés	1 500,00	6 042,46	0,00	-75,18%	
6745 -Subventions aux personnes de droit privé	38 000,00	5 215,00	16 600,00	628,67%	128,92%
6748 -Autres subventions exceptionnelles	1 063 587,00	0,00	1 025 925,11		3,67%
678 - Autres charges exceptionnelles	1 050,00				

L'article 6745 reprend les prévisions pour les subventions dans le cadre du programme « PIG Bien Chez Soi », selon les critères mentionnés dans la délibération n°2019-2401-8.5-7.

L'article 6748 fait référence aux subventions pour équilibre aux budgets annexes de Berlanne Ouest – 1 007 450 €- et de la ZA Samsons Lion – 51 637 €.

Figurent ci-après le détail des propositions concernant les recettes de fonctionnement.

RECETTES	Propositions BP 2019	CA 2018	BP 2018	Variation/CA 2018	Variation/BP 2018
013- ATTENUATION DE CHARGES	134 122,00	74 193,66	73 058,00	80,77%	83,58%
6419- Remboursements sur rém. Personnel	134 122,00	74 193,66	73 058,00	80,77%	83,58%
70- PROD. DES SCES DU DOMAINE, DIVERS	886 966,00	886 110,26	886 309,00	0,10%	0,07%
7023 - Redevance d'occupation du dom.public communal	800,00	830,00	0,00	-3,61%	
70388- Autres redevances et recettes diverses	123,00	123,62	120,00	-0,50%	2,50%
7062 - Redevances & droits des serv. à caractère culturel	500,00	631,35	500,00	-20,80%	0,00%
70631 - A caractère sportif	9 500,00	9 181,00	6 000,00	3,47%	58,33%
70632 - A caractère de loisirs	221 000,00	218 623,61	210 250,00	1,09%	5,11%
7066- Redevances et droits des sces à car.soc.	432 000,00	434 582,13	378 000,00	-0,59%	14,29%
70688- Autres prestations de service	0,00	4 838,63	62 000,00	-100,00%	-100,00%
70841-Mise à disposit° du pers.aux budgets annexes	167 000,00	0,00	168 164,00		-0,69%
70845- aux communes membres	11 320,00	29 927,78	24 500,00	-62,18%	-53,80%
70848-Mise à disposit° du pers.aux autres organismes	22 775,00	171 953,45	22 775,00	-86,76%	0,00%
70872 - par les budgets annexes et les régies municipales	20 000,00	13 823,69	13 000,00	44,68%	53,85%
70875 - par les communes membres du GFP	648,00				
70878 - par d'autres redevables	1 300,00	1 595,00	1 000,00	-18,50%	30,00%

74- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS.	3 128 547,00	3 289 812,34	3 281 211,00	-4,90%	-4,65%
74124- Dotation d'intercommunalité	508 856,00	533 100,00	530 348,00	-4,55%	-4,05%
74126- Dotation de compensation gpts communes	709 000,00	727 666,00	730 323,00	-2,57%	-2,92%
744 - FCTVA	11 500,00	2 096,00	0,00	448,66%	
74712 - Emplois d'avenir	0,00	1 123,85		-100,00%	
74718 - Autres (CUI)	20 398,00	14 023,72	0,00	45,45%	
7472- Région	35 792,00	8 853,75	26 283,00	304,26%	36,18%

7473- Départements	151 975,00	114 424,43	144 972,00	32,82%	4,83%
74748- Autres Communes	3 495,00	3 495,67	3 495,00	-0,02%	0,00%
74758-Participations autres groupements	0,00	27 033,06	12 000,00	-100,00%	-100,00%
7478- Autres organismes	1 314 175,00	1 501 383,87	1 391 699,00	-12,47%	-5,57%
74832- Attrib. Fonds départemental	0,00	76 302,99	162 280,00	-100,00%	-100,00%
74833- Etat- Compensation taxe professionnelle	73 219,00	850,00	352,00	8514,00%	20700,85%
74834- Etat- Compensation CVAE	170,00	168,00	0,00	1,19%	
74835- Etat- Compensation taxe habitation	299 967,00	279 291,00	279 459,00	7,40%	7,34%
75- AUTRES PRODUITS ET GESTION COURANTE	208 426,00	586 810,10	584 569,00	-64,48%	-64,35%
752- Revenus des immeubles	148 464,00	144 720,31	145 560,00	2,59%	2,00%
7551 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00	394 297,55	394 297,00	-100,00%	-100,00%
757 - Redevances versées par les fermiers	100,00	107,64	100,00	-7,10%	0,00%
758-Produits divers de gestion	59 862,00	47 684,60	44 612,00	25,54%	34,18%

Il est rappelé que le chapitre 73 reprend l'ensemble des recettes relatives aux impôts et charges. Outre le produit de la taxe GEMAPI, voté le 27 septembre 2018, il est principalement alimenté par le produit de la fiscalité locale.

M. Robert GAYE, conseiller délégué en charge de la politique fiscale, gestion de la dette, appui financier dans les domaines inhérents aux marchés publics, à la gestion du patrimoine et de la flotte automobile, explique à l'assemblée la position prise par le bureau communautaire : les recettes de gestion doivent a minima couvrir les dépenses de gestion, soit 13 471 489 €.

En prenant l'ensemble des bases prévisionnelles pour 2019 et en appliquant les taux de 2018, la simulation donnait le résultat ci-après :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Taux 2018	Produit fiscal 2019 à taux constant
Cotisations Foncières Entreprises	5 861 000	29,38%	1 722 100
Taxes Habitation	46 940 000	10,67%	5 007 821
Taxes Foncier Bâti	31 560 000	1,94%	613 239
Taxes Foncier Non Bâti	1 743 000	6,76%	117 842
			7 461 002

Or, il venait à manquer 229 231 € pour parvenir à l'objectif affiché.

Aussi, le bureau, à l'unanimité, propose que soient réévalués les taux ainsi qu'il suit :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produit fiscal 2019
Cotisations Foncières Entreprises	5 861 000,00	29,38%	1 722 100
Taxes Habitation	46 940 000,00	11,10%	5 208 838
Taxes Foncier Bâti	31 560 000,00	2,02%	636 755
Taxes Foncier Non Bâti	1 743 000,00	7,03%	122 540
			7 690 233

Le détail du chapitre 73 figure ci-dessous :

73- IMPÔTS ET TAXES	9 105 638,00	8 411 708,00	8 338 427,00	8,25%	9,20%
73111- Taxes foncières et d'habitation	7 720 236,00	7 255 981,00	7 234 308,00	6,40%	6,72%
73112- CVAE	747 913,00	704 485,00	704 485,00	6,16%	6,16%
73113- Taxe sur les surfaces commerciales	170 336,00	170 336,00	157 957,00	0,00%	7,84%
73114- IFER	64 604,00	63 767,00	64 905,00	1,31%	-0,46%
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	33 170,00	0,00	-100,00%	
73211- Attributions de compensation	40 812,00	13 932,00	13 932,00	192,94%	192,94%
7328 - Autres fiscalités reversées	0,00	2 015,00	0,00	-100,00%	
7346-Taxe pour gest. milieux aquatiques & prév. inondations	343 737,00	145 016,00	144 840,00	137,03%	137,32%
7353- Redevance des mines	18 000,00	23 006,00	18 000,00	-21,76%	0,00%

M. Benoît MARINE trouve dommage qu'il n'ait pas été d'abord recherché les économies avant d'utiliser le levier de la fiscalité.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, le conseil communautaire, à la majorité, 61 voix Pour, 14 voix Contre, 6 Abstentions,

- APPROUVE les propositions énoncées.

VOTANTS : 81

POUR : 61

CONTRE : 14

ABSTENTION : 6

Section d'investissement :

Afin de simplifier la lecture, il est proposé ci-après, programme par programme, le détail de cette section :

Hors opération :

	<u>Dépenses:</u>	<u>Recettes:</u>
Chapitre 13	56 000	
Chapitre 23	5 000,00	FCIVA 7 381,80
Chapitre 21	5 000,00	
Chapitre 20	58 500,00	

Opérations Financières :

	<u>Dépenses:</u>	622 238,00	<u>Recettes:</u>		455 239,11
Articles	Intitulé	Montant	Articles	Intitulé	Montant
001	Résultat reporté		001	Excédent reporté	78 883,11
1641	Capital des emprunts	341 105,00	1068	Affectation	
204	Subvention EHPAD (1/3 soit 216 000 € engagé)	72 000,00	024	cession	98 000,00
204172	subventions CIS Navailles-Angos (dernier versement)	7 965,00	28	Amortissements	278 356,00
276358	Numérique - avance remboursable voir AP-CP)	51 168,00			
020	Dépenses imprévues	150 000,00			

Environnement: Décharges. ISDI (20) :

	<u>Dépenses:</u>			<u>Recettes:</u>			
		Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	Intitulé	Montant	
2314	Réhabilitation Livron : Maîtrise d'œuvre	2 568,00	0,00	2 568,00	10222	FCIVA	54 200,00
2314	Réhabilitation Livron - travaux		41 450,00	41 450,00	1323	CD 64	19 336,00
2314	Programmation décharges : Maîtrise d'œuvre		50 000,00	50 000,00			73 536,00
2314	Programmation décharges : Travaux		150 000,00	150 000,00			
2031	ISDI : Maîtrise d'œuvre		17 100,00	17 100,00			
2314	ISDI Travaux		138 000,00	138 000,00			
	TOTAL opération 20	2 568,00	396 550,00	399 118,00			

Rénovation Bâtiment à vocation sociale (24)

Dépenses:				
Articles	Intitulé	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL
1321	Remboursement subvention TEPCV			
2313	Travaux démolition		30 000,00	30 000,00
	TOTAL opération 24	0,00	30 000,00	30 000,00

Travaux de bâtiment (25)

Dépenses:				Recettes:		
	Intitulé	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Montant
2313	Démolition Maison Prior	28 000,00	28 000,00	10222	FCTVA	13 127,30
204	Remplacement chaudière Piscine Pontacq	7 500,00	7 500,00			13 127,30
2135	Changement système chauffage Buros	27 000,00	27 000,00			
2135	Réfection sols extérieur crèche Buros	6 000,00	6 000,00			
21318	Travaux d'isolation phonique crèche Ger	5 200,00	5 200,00			
2135	Installation système visiophone Crèche de Ger	3 700,00	3 700,00			
21318	Refonte système plomberie crèche Nousty	7 800,00	7 800,00			
2135	Réfection sols jeux extérieur RAM Lembeye	5 500,00	5 500,00			
2138	Passage au double vitrage Trésor Morlaàs	9 000,00	9 000,00			
2138	VMC Trésorerie Lembeye	4 000,00	4 000,00			
21735	Réhabilitation espaces jeunes de Morlaàs	3 000,00	3 000,00			
	TOTAL opération 25	106 700,00	106 700,00			

Acquisition de matériel (31)

Dépenses:				Recettes:		
		Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Montant
2188	Acquisitions diverses	5 000,00	5 000,00	10222	FCTVA	12 046,28
	Acquisition réseau lecture publique	1 700,00	1 700,00			12 046,28
2183	Renouvellement matériel informatique	15 000,00	15 000,00			
2188	Borne recharge voiture électrique	1 800,00	1 800,00			
2182	Achat Kangoo électrique	14 500,00	14 500,00			
2182	Achat véhicule (remplacement Clio 3)	25 000,00	25 000,00			
2188	Equipement technique (taille-haie, visseuse...)	2 500,00	2 500,00			
2184	Mobilier crèche de Pontacq	700,00	700,00			
2184	Jeu extérieur crèche de Morlaàs	900,00	900,00			
21788	2 Lignes de nage piscine Pontacq	1 200,00	1 200,00			
21788	Robot piscine Arrosès	3 000,00	3 000,00			
2184	Matériel de bureau	6 000,00	6 000,00			
	TOTAL opération 31	77 300,00	77 300,00			

Piscine de Pontacq (33)

Dépenses:			
Articles		Dépenses nouvelles	TOTAL
2315	Solde SPS	250,00	250,00
	TOTAL opération 33	250,00	250,00

Economie (34)

Dépenses:			
Articles	Intitulé	Dépenses nouvelles	TOTAL
20422	Aide à l'immobilier d'entreprise	50 000,00	50 000,00
2158	Signalétique		0,00
2041	Fonds de concours Nousty - pr l'étude	5 000,00	5 000,00
	TOTAL opération 34	55 000,00	55 000,00

Extension RAM SMA Nousty (35)

Articles	Intitulé	TOTAL	Articles	Intitulé	Recettes nouvelles	TOTAL
2313	Construction	3 930,00	10222	FCTVA	644,68	644,68
	TOTAL opération 35	3 930,00			644,68	644,68

Etudes (38)

Dépenses:				Recettes:				
Articles	Intitulé	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Reste à réaliser	Recettes nouvelles	TOTAL
2031	Refonte PLR	36 200,00	36 200,00	10222	FCTVA		13 516,90	13 516,90
2031	Etude fusion	10 110,00	10 110,00	1323	Subvention PLR		15 000,00	15 000,00
2031	Etude PCAET	61 600,00	61 600,00	1322	Région	2 930,00		
	TOTAL opération 38	107 910,00	107 910,00			2 930,00	28 516,90	31 446,90

Extension Maison de la Santé Pluridisciplinaire (44)

Dépenses:				Recettes:				
Articles	Intitulé	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Reste à réaliser	Recettes nouvelles	TOTAL
2315	Construction	1 500,00	1 500,00	10222	FCTVA		246,06	246,06
				1327	Leader		48 000,00	48 000,00
				1321	DETR	39 843,00		39 843,00
	TOTAL opération 44	1 500,00	1 500,00			39 843,00	48 246,06	88 089,06

PLANIFICATION (45)

Dépenses:			Recettes:		
	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Montant
PLUI	63 040,00	63 040,00	10222	FCTVA	18 607,06
PLU Cartes avant le 31/12/16	88 200,00	88 200,00			18 607,06
Levée amendement Dupont	1 000,00	1 000,00			
TOTAL opération 45	152 240,00	152 240,00			

GEMAPI (46)

Dépenses:				Recettes:			
Articles	Intitulé	Dépenses nouvelles	TOTAL	Articles	Intitulé	Recettes nouvelles	TOTAL
2031	Etude hydraulique bassin des Luys Insttit Adour	30 000,00	30 000,00	10222	FCTVA	7 793,93	7 793,93
2031	Etude modélisation bassin de crue Buros	3 114,00	3 114,00			7 793,93	7 793,93
2031	Etude quartier Lafontaine Morlaàs - Dossier Loi sur l'eau	5 000,00	5 000,00				
21738	Travaux zone d'expansion de crue Lafontaine	10 000,00	10 000,00				
21738	Travaux bassin Buros - lancement	30 000,00	30 000,00				
21738	Enrochement bassin Dugat à Morlaàs	1 896,00	1 896,00				
	TOTAL opération 44	80 010,00	80 010,00				

La vue d'ensemble se présenterait donc comme suit :

DEPENSES	RAR	Dépenses nouvelles	Propositions BP 2019
Remboursement du capital		341 105,00	341 105,00
EHPAD		72 000,00	72 000,00
CIS Navaille-Angos (dernier versement)		7 965,00	7 965,00
Numérique - avance remboursable		51 168,00	51 168,00
Opération 20 : Décharges-ISDI	2 568,00	396 550,00	399 118,00
Opération 24 : Batiment communautaire à vocation sociale		30 000,00	30 000,00
Opération 25 : Travaux de bâtiments		106 700,00	106 700,00
Opération 31 : Acquisition de matériel		77 300,00	77 300,00

Opération 33 : Piscine de Pontacq		250,00	250,00
Opération 34 : Economie		55 000,00	55 000,00
Opération 35 : Extension crèche Nousty - création RAM	3 930,00	0,00	3 930,00
Opération 38 : Etudes		107 910,00	107 910,00
Opération 44 : Extension MSP		1 500,00	1 500,00
Opération 45 : Planification		152 240,00	152 240,00
Opération 46 GEMAPI - nouvelle opération		80 010,00	80 010,00
Chapitre 20 hors opération		58 500,00	58 500,00
Chapitre 21 hors opération		5 000,00	5 000,00
Chapitre 23 hors opération		5 000,00	5 000,00
Chapitre 13 - restitution avance subvention EVS		56 000,00	56 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	6 498,00	1 604 198,00	1 610 696,00
020- DEPENSES IMPREVUES		150 000,00	150 000,00
040-opérations d'ordre			
Total dépenses d'investissement	6 498,00	1 754 198,00	1 760 696,00

Recettes	RAR	Recettes nouvelles	Propositions BP 2019
chapitre 10 - FCTVA		127 564,00	127 564,00
Chapitre 13 - Subventions	42 773,00	82 336,00	125 109,00
chapitre 16 - Emprunt			0,00
Chap 024 - produit de cession		98 000,00	98 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	42 773,00	307 900,00	350 673,00
021 - virement de la section de fonctionnement			1 052 783,89
Dotation aux amortissements		278 356,00	278 356,00
001 - report excédent d'investissement n-1		78 883,11	78 883,11
Total recettes d'investissement	42 773,00	665 139,11	1 760 696,00

M. Jean-Michel DESSÉRÉ demande si ce budget prévoit l'extension du réseau de lecture publique et notamment les animations pour l'ensemble des bibliothèques du territoire. Le Président lui répond que le travail sur l'extension du réseau de lecture publique est en cours et qu'une décision sera éventuellement prise à l'automne selon la consommation des crédits et la participation départementale.

Vu le débat d'orientations budgétaires du 28 février 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 février 2019,

Vu le projet du budget primitif pour l'année 2019,

Avoir en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 70 voix Pour, 4 voix Contre, 7 Abstentions,

- APPROUVE le budget primitif pour l'année 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

VOTANTS : 81

POUR : 70

CONTRE : 4

ABSTENTION : 7

Fin de la séance à 23h00.

Vous voudrez bien faire part de vos remarques avant 30 avril 2019.